MÉMOIRE SUR LES CHEVAUX ARABES: PROJET TENDANT Á...

René Julian baron Chatelain




Ex-libris
Charles Atwood
Kofoid

MÉMOIRE

SUR

LES HARAS.

MÉMOIRE

SUR

LES HARAS.



Cheval Arabe.

MÉMOIRE

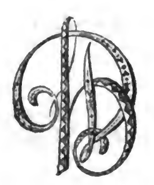
SUR

LES CHEVAUX ARABES.

PROJET tendant à augmenter et à améliorer les chevaux en France. — Notes sur les différentes races qui doivent être préférées à ce sujet. — Réflexions sur l'administration des Haras, leur utilité. — Instruction pour les propriétaires qui font des élèves. — Connoissance nécessaire pour faire un bon choix d'étalons et de chevaux de guerre. — Beautés et défectuosités. — Tableaux, recettes, dépenses et réformes ;

PAR M. le CHEVALIER René Julien CHATELAIN,

Officier supérieur de Cavalerie.



A PARIS,

De l'Imprimerie et dans la Librairie de Madame HUZARD (née VALLAT LA CHAPELLE), rue de l'Éperon-Saint-André-des-Arts, N°. 7.

1816.

AVERTISSEMENT.

En livrant cet ouvrage à l'impression, je n'ai point la folle prétention de croire qu'il soit parfait; j'ai cherché à présenter quelques vérités utiles à la société, et si quelques-unes peuvent ajouter à la prospérité de mon pays, j'aurai atteint mon but.

Beaucoup de personnes ont, avant moi, traité des haras et des chevaux arabes, mais elles ne connoissoient le pays que par tradition; ayant voyagé en Asie et en Afrique, où j'ai recueilli moi-même, avec le plus grand soin, tous les renseignemens sur le cheval arabe dont j'ai été à portée de bien étudier le caractère, j'ai pensé que mes observations seroient plus positives et donneroient des connoissances plus certaines sur les beautés et les défauts de cet animal, que je regarde comme le seul propre à régénérer et améliorer l'espèce des chevaux en France.

Les haras sont dans un royaume ce qu'est, en particulier, un dépôt à un régiment de cavalerie qui est en campagne; éloigné de sa mère nourricière, il est impossible qu'il répare ses pertes, et il faut qu'il dépérisse s'il n'est pas alimenté. Telle est la pénurie des haras en France, qu'elle nous force d'avoir recours aux étrangers pour l'achat des chevaux qui nous sont nécessaires.

Si, en citant des autorités, je me suis quelquefois écarté de mon sujet, ce n'étoit que pour démontrer la jalousie de nos voisins, qui, connoissant mieux que nous les produits du sol français, en tirent souvent avantage à notre détriment.

J'ai aussi traité quelques sujets qui pourront paroître étrangers aux haras; cependant, tout dans mon ouvrage tend à la conservation du cheval et à la perfection de la cavalerie.

AVANT-PROPOS.

Le Prince dont les soins et les lumières se font admirer de l'Europe par les lois sages qu'il donne pour la prospérité de ses peuples; Le Ministre, le Général, qui n'ont pour objet que le bien de l'État, et qui secondent avec succès les vues bienfaisantes du Roi, savent que, si la France doit conserver de la cavalerie, il est d'une indispensable nécessité de protéger les haras.

L'homme d'État, le financier, le propriétaire, trouveront dans ce projet un avantage bien réel pour le commerce, et un moyen certain de conserver le numéraire en France.

La nature nous a placé dans une position à ne rien désirer de nos voisins; nous sommes riches par nous-mêmes, un pays n'étant jamais pauvre, et ne pouvant être abaissé, lorsque sa richesse consiste dans les productions de son sol.

Le Français tient donc son bonheur entre ses mains, s'il est assez sage pour en jouir, en se ralliant autour du trône du meilleur des Rois.

La France ne vaut-elle pas les déserts de la Russie et de la Pologne, ou le climat nébuleux et humide de l'Angleterre? Peut-on comparer les Espagnes, la Savoie, et une grande partie des États d'Allemagne, à nos belles provinces de Normandie, de Beauce, de Picardie, de Flandre, d'Auvergne, d'Alsace, de Languedoc, du Maine et de Bourgogne? Il faut en convenir, si nous avions le caractère moins léger et moins inconstant, nous apprécierions un peu plus nos productions indigènes, et ne rechercherions pas avec tant d'empressement ce qui nous vient de l'étranger.

Jetons un coup d'œil rapide sur la conduite des Alliés dans cette dernière campagne, même après la paix. Ils ne se sont point contentés d'enlever ce qu'ils disoient leur appartenir, tel que tableaux,

statues et monumens, que la France possédoit; ils ont encore enlevé une grande partie de nos étalons en Normandie, et ont détruit plusieurs de nos établissemens de haras, de manufactures d'armes et de mécaniques, à Versailles, Saint-Etienne, Charleroi et autres villes. Les cabinets de plusieurs Souverains sont actuellement ornés de nos modèles d'armes, de nos effets d'équipement et d'harnachement; et il est connu de beaucoup de monde que le Prince régent d'Angleterre a fait confectionner à Paris une quantité considérable d'armes et de coiffures d'après ces mêmes modèles.

L'ami de son pays se doit tout à l'État; ses talens, ses lumières, son expérience acquise, soit par ses voyages, soit pendant une longue guerre, ne sont que le patrimoine de la société dont il s'est rendu dépositaire. En répandant ses connoissances, en cherchant à créer de nouvelles sources de richesses, en protégeant l'industrie, en favorisant le commerce et en

s'occupant sans cesse de sa prospérité, il se voue au bonheur de sa patrie, et sert à-la-fois ses compatriotes et son prince.

On voudra bien me pardonner cette digression qu'un juste dépit m'a arrachée; je l'ai crue nécessaire pour démontrer la jalousie de nos voisins, dont notre peu d'esprit national nous rend constamment les dupes.

Je dois aussi prévenir les lecteurs, que, n'ayant pas cru devoir renvoyer aux auteurs des différens ouvrages, que dans le cours de ce mémoire je suis souvent obligé de citer comme autorités, j'ai pris le parti de copier fidèlement et littéralement les passages dont j'ai voulu m'appuyer. J'ose espérer que cette manière de faire des citations sera préférée à celle, souvent ennuyeuse, de renvoyer à des ouvrages qu'on ne possède pas ou qu'on n'a pas sous la main.

MÉMOIRE

SUR

LES CHEVAUX ARABES.

PROJET

TENDANT A AUGMENTER ET A AMÉLIORER

LES HARAS EN FRANCE.

Article Premier.

Nécessité d'apprendre l'équitation aux Artistes vétérinaires.

Beaucoup de personnes ont écrit sur les haras; M. *de Buffon*, ce savant naturaliste, qui avoit l'art d'exprimer avec élégance les pensées les plus profondes, est éloquent, admirable dans sa description du cheval, qu'il sait faire parler. Il lui prête un instinct extraordinaire; donne des notions sur les étalons, les accouplemens, etc., etc.; mais il auroit fallu à une si belle théorie un peu plus de pratique.

M. *Bourgelat* est un des auteurs qui ont le mieux raisonné sur les beautés et les défauts des chevaux. Les officiers de cavalerie ne sauroient trop étudier et méditer son ouvrage. (*Élémens de l'Art vétérinaire, ou Traité de la conformation extérieure du Cheval, sa beauté et ses défauts ; des considérations auxquelles il importe de s'arrêter dans le choix qu'on doit en faire. Publié, avec des notes, par J.-B. Huzard.* Paris, 1803.)

Pour qu'un cheval soit bien dressé, il faut qu'on le mette à même de connoître, aux moindres mouvemens, les intentions du cavalier; qu'il y réponde de suite avec légèreté, quelquefois avec force; mais pour exiger cette obéissance, si nécessaire dans le cheval, soit de guerre, soit de chasse, il faut que le cavalier lui-même connoisse ce que sa structure lui permet d'exécuter. Il est donc nécessaire de connoître sa charpente et ses muscles, et que MM. les officiers se donnent la peine d'étudier les lois des mouvemens et du repos. Avec de tels principes, on sera certain des progrès de l'instruction, qui éloignera de nos manéges cette mauvaise routine, qui force le cavalier à se laisser conduire par son cheval et à être l'esclave de ses volontés. Les chevaux connois-

sent facilement si les cavaliers qui les montent sont capables de les maîtriser : ce sont presque toujours les recrues qui rendent les chevaux rétifs ou capricieux. Je suis loin de croire que tous les cavaliers doivent être de parfaits écuyers ; mais un peu plus d'instruction, de meilleurs principes que ceux indiqués par l'ordonnance, ne gâteroient rien dans le mécanisme et l'exécution de nos manœuvres.

M. *Huzard,* inspecteur des écoles vétérinaires et des haras, a fait plusieurs ouvrages sur ce sujet. Il est l'éditeur de ceux de M. *Bourgelat,* et a publié, en 1802, un mémoire sur les chevaux arabes.

Ces deux auteurs ne laissent rien à désirer sur les beautés et les défauts, comme sur toutes les proportions intérieures et extérieures du cheval. S'ils avoient été écuyers, ils auroient été parfaits ; parce qu'avec de pareils moyens, en montant le cheval qu'ils inspectoient, et dont ils étudioient les défauts, en admirant les beautés, ils auroient réuni la connoissance de sentir les mouvemens, leur cadence et leur réaction ; enfin, l'équilibre et le mécanisme de la charpente du cheval.

Je crois que les artistes vétérinaires devroient apprendre à monter à cheval. Dans nos régi-

mens même, ils sont toujours mal montés, mal équipés, parce que, dit-on, ils ne font pas la guerre dans les rangs : cela est vrai; mais cela contribue aussi à dégoûter les jeunes gens. Un artiste qui seroit écuyer, auroit infiniment d'avantage pour remplir son état; et je pense que ce talent est nécessaire pour sa perfection.

Mon estime, ma vénération, et même ma reconnoissance pour les deux auteurs dont je viens de parler, me confirment dans mon opinion, et me persuadent qu'elle sera approuvée par M. *Huzard* lui-même, que la France possède encore.

Exemple. Autrefois, en France, les haras étoient sous l'inspection immédiate du grand-écuyer; et quoique M. *de Lançon* eût obtenu la survivance de M. *de Bridge*, qui étoit vieux et infirme, M. le prince *de Lambesc* fut nommé à cette dignité, et s'empara de suite de l'administration des haras. Il vint s'établir à celui de du Pin, au Melléraut : à son arrivée, il fit réformer tous les vieux étalons et ceux médiocres. Il fit venir des chevaux de Versailles, qu'il avoit choisis lui-même; il en fit venir d'Angleterre, qu'il avoit fait acheter par ses sous-écuyers; les uns et les autres étoient montés avant d'être admis dans les haras.

Le prince, qui étoit aussi connoisseur que bon écuyer, ne recevoit les étalons qu'après s'être assuré par lui-même qu'ils réunissoient à la beauté des proportions et aux formes des membres, le courage, la force, la légèreté et la vitesse. Tous ces étalons avoient de la taille, des membres, de la figure et d'excellens mouvemens.

Le haras de Normandie se ressent encore du bon choix que le prince a fait de ses étalons, et on peut en reconnoître aisément les élèves à la beauté de la figure et des membres, ainsi qu'à la taille (si toutefois MM. les Anglais et Prussiens en ont laissé).

J'ai la certitude qu'un cheval bien fait, ayant de beaux membres, de la taille et de la figure, s'il ne réunit les qualités intérieures, telles que le courage, l'âme, la souplesse, la force et la vigueur, ne peut être employé à la propagation des chevaux, dont il gâtera l'espèce, parce qu'il communiquera sa lâcheté à ses descendans. Si un étalon est lâche, ses enfans seront mous, foibles et timides lorsqu'ils seront hongrés, à moins qu'ils ne tiennent de leur mère pour le courage.

M. *de Buffon* dit, tome 4, page 260 : « Le » cheval est, de tous les animaux, celui qu'on

» a le plus observé ; et on a remarqué qu'il
» communique, par la génération, presque
» toutes ses bonnes ou mauvaises qualités na-
» turelles ou acquises. Un cheval naturelle-
» ment hargneux, ombrageux, rétif, etc.,
» produit des poulains qui ont les mêmes dé-
» fauts..... »

Il est donc nécessaire de monter l'étalon avant de l'admettre dans un haras. Le cheval qui ne réunit pas les beautés extérieures et les qualités intérieures, c'est-à-dire de l'âme, de la vigueur, de la souplesse, de la vitesse et du courage, doit être *hongré* ou vendu à nos voisins.

Un éperonnier parlera bien de l'inspection de la bouche du cheval ; et souvent, pour vendre un mors, il bavardera pendant deux heures sur la grosseur et l'épaisseur des barres grasses ou maigres ; s'il étoit écuyer, il l'essaieroit lui-même en montant le cheval, et il connoîtroit l'effet qu'il fait sur les barres dont il nous entretient, souvent sans les connoître. Il est nécessaire, pour bien emboucher un cheval, d'étudier son caractère et la main qui doit le conduire ; ce qu'on peut très-bien faire sans le secours d'un éperonnier.

Art. II.

Choix des Inspecteurs des Haras.

Une chose essentielle pour remonter les haras, seroit de ne nommer pour inspecteurs que des personnes qui sachent bien monter à cheval, ou au moins d'exiger qu'ils se fassent aider par un écuyer non intéressé à les tromper.

En 1789, M. *de la Font-Pouloti*, membre de plusieurs Académies, a publié un mémoire ayant pour titre (*de la Régénération des Haras, contenant le développement du vice radical du régime actuel, et un plan pour propager et perfectionner la race des chevaux en France*).

Cet ouvrage prouve que M. *de la Font-Pouloti* avoit de grandes connoissances, et des idées lumineuses. Voici ce qu'il dit, pag. 28, chap. 2, *Choix des Inspecteurs*. « Il faut absolument que les inspecteurs des haras aient les » connoissances, non-seulement des parties » extérieures du cheval, mais celles qui sont » nécessaires pour en juger les mœurs et le » tempérament; qu'ils soient capables d'observer avec justesse, de recueillir et répandre » leurs observations; qu'ils aient du goût, de

» l'amour et une sorte de passion pour leur
» état ; parce que, pour réussir, il faut con-
» noître exactement et aimer beaucoup ce que
» l'on fait. Un inspecteur doit encore être d'un
» caractère tout empreint de douceur et d'a-
» ménité, pour manier avec succès celui des
» gens de la campagne, et leur insinuer l'envie
» de donner tous leurs soins aux jumens et aux
» poulains. »

La perfection des haras dépend donc des inspecteurs.

Si tous les inspecteurs des haras avoient ces qualités, on ne tarderoit pas à s'apercevoir d'une grande amélioration dans l'espèce des chevaux : je veux plus ; je demande qu'ils soient un peu écuyers ; mais je crois que le meilleur moyen, pour insinuer aux propriétaires ou aux fermiers l'envie de faire des élèves, seroit premièrement de leur en assurer la vente, parce que la plus grande partie payent leurs fermages ou leurs contributions avec l'argent qui en provient.

Il a paru, en 1803, un petit mémoire sur le haras du Pin, en Normandie, par un propriétaire du Calvados. Cet ouvrage est bien raisonné, et donne de grands détails sur les chevaux normands. Les observations qui y sont

renfermées prouvent que son auteur étoit un riche cultivateur, qui avoit la grande habitude de faire des élèves, et qui avoit fait des dépenses et des recherches pour cet objet. Il compare l'Angleterre avec la France; dans ce premier pays, il n'y a pas de haras entretenu par le Gouvernement, et toutes les dépenses considérables que les chevaux entraînent sont faites par des particuliers qui vont les acheter près de la mer Rouge, et qui les payent jusqu'à 600 guinées.

Si on avoit pendant dix ans, en France, la volonté ferme et soutenue d'utiliser cette branche de commerce, nous aurions, à cette époque, une meilleure race de chevaux que les Anglais, et on les verroit accourir chez nous avec leurs guinées pour avoir de nos étalons.

Connoissant l'Égypte et la Syrie, j'indiquerai, à l'article des chevaux arabes, les moyens de s'en procurer.

En 1804, M. *Delalande* a fait imprimer l'excellent ouvrage de M. *de Bohan*. Cet officier de cavalerie étoit aussi bon connoisseur que grand amateur.

M. *de la Font-Pouloti* nous dit, pag. 51, *Observations :* « Feu M. *Bourgelat* étoit com-
» missaire-général des haras, et tant qu'il a
» exercé cette place, ils ont éprouvé une amé-

» lioration sensible. La mort de cet homme
» célèbre a été une perte réelle pour la France.
» Cette place étant d'une extrême importance,
» il est très-essentiel qu'elle ne soit occupée
» que par une personne qui ait un amour
» extrême pour le bien, et des connoissances
» profondes, et non par des protégés qui ont
» vécu dans l'éloignement des chevaux, et qui
» n'ont pas même les notions superficielles de la
» connoissance extérieure des ces animaux. »

Art. III.

Art Vétérinaire.

J'espère être approuvé dans le juste tribut d'éloges que je paye au talent et au mérite de M. *Bourgelat,* puisque ses principes sont et seront, je crois, toujours suivis dans nos écoles. Ils servent de base à l'instruction des élèves vétérinaires, et ont puissamment contribué à former nos meilleurs sujets dans cette science, si essentielle pour la conservation des chevaux et des bestiaux. Aussi, je regarde les professeurs des écoles et les artistes vétérinaires comme rendant, par leurs talens, de grands services à la société.

Un médecin habile est sûrement un homme précieux, puisque, par son talent, il prolonge souvent les jours de nos semblables; mais il a toujours l'avantage, avant de faire usage des remèdes, de connoître, par le rapport de ses malades, sinon la nature du mal, au moins la partie souffrante. L'artiste vétérinaire, au contraire, doit, par ses connoissances et d'après les symptômes plus ou moins apparens, deviner la maladie du cheval qu'il doit guérir; ce qu'il ne peut faire avec certitude sans la connoissance la plus approfondie de l'intérieur de l'animal. Du temps de M. *Chabert*, les artistes faisoient un cours d'anatomie comparée. J'ai connu beaucoup de chirurgiens-majors qui n'avoient pas dédaigné une pareille théorie, sans pour cela pratiquer l'art vétérinaire.

M. le baron *Larrey*, ancien chirurgien en chef de nos armées, inspecteur de santé, a beaucoup travaillé sur l'hippiatrique. Il s'exprime, dans son ouvrage sur l'Égypte, d'une manière admirable sur le caractère, la beauté et les défauts de tous les animaux qui existent dans l'Afrique et dans une partie de l'Asie, et particulièrement sur le cheval, dont il connoît parfaitement l'extérieur. Ses notes sont précieuses pour les personnes qui aiment à étudier la

beauté de la nature dans les animaux; et l'élégance, la clarté et la précision avec lesquelles il a écrit ses voyages feront rechercher son ouvrage par tous les connoisseurs. Il joint au talent de bien écrire, celui de ne pas ennuyer le lecteur par des discours superflus; enfin de dire beaucoup de choses en peu de mots, et d'instruire en amusant.

Je suis heureux d'avoir à m'exprimer de cette manière sur M. *de Laraie*, puisque l'humanité lui doit un juste tribut de reconnoissance pour avoir souvent, et avec plusieurs de ses collègues, affronté les plus grands périls pour prodiguer des secours à de malheureux soldats blessés. L'armée, sous ce rapport, leur a obligation de leur dévouement, et je paye avec bien du plaisir ma part d'une dette aussi sacrée.

ART. IV.

Nécessité des Haras fixes.



En 1802, le général *Collot* a fait un mémoire sur les haras; mais, quoique cet ouvrage soit très-bien écrit, je ne puis partager davantage les opinions qu'il émet, que toutes celles des personnes qui ont traité cette partie, en comparant la France avec l'Angleterre.

Il dit, pag. 66 de son mémoire : « Enfin je
» terminerai par ce précepte si connu : ce n'est
» que peu-à-peu, par degrés, par succession de
» temps, et en ajoutant toujours quelque chose
» de meilleur à ce qu'on possède déjà, que l'on
» parvient à améliorer les plantes, les animaux,
» et que l'on seconde et que l'on embellit la
» nature. Patience, persévérance, sont deux
» moyens presque infaillibles de succès : mais
» point de haras spéciaux ; éclairez les cultiva-
» teurs sur l'éducation des élèves.... »

Patience et *persévérance* sont sûrement deux très-grands moyens ; mais en attendant leur résultat, notre numéraire passe chez nos voisins, et nous manquons de chevaux de taille pour notre cavalerie. S'il en existe quelques-uns, ils sont vendus pour les attelages, les cabriolets ou le commerce, et payés jusqu'à 1000 ou 1500 francs.

Point de haras spéciaux. Qu'arriveroit-il de ce système ? que les riches propriétaires qui auroient des étalons, beaux ou vilains, exerceroient un monopole qui anéantiroit tout-à-coup la propagation des chevaux en France. Nos propriétaires et nos fermiers ne payeront jamais, comme en Angleterre, depuis 25 jusqu'à 200 louis pour faire couvrir leurs jumens ;

et l'étalon, fût-il descendant de la race de la tribu de Salomon, qui est la première et la meilleure connue, ils ne payeroient encore le saut qu'un prix modéré.

Loin d'être de l'avis que le *Gouvernement protége les étalons particuliers*, je pense au contraire qu'il doit les défendre comme nuisibles au commerce et comme anéantissant l'espèce : d'abord, parce qu'il ne pourroit plus exercer une surveillance aussi active, et que les propriétaires d'étalons deviendroient capricieux, et les refuseroient à tous ceux qui ne seroient point de leur coterie, ou les feroient payer trop cher ; ensuite, parce que les accouplemens ne seroient point du tout soignés, et qu'ils se feroient sans distinction de poils, d'âge et de taille : le maître de l'étalon ne considéreroit le plus souvent que le propriétaire, qui auroit le moyen de payer ce qu'il lui plairoit d'exiger. Ce système diminueroit visiblement le nombre des élèves, et abâtardiroit la race. Vient ensuite la difficulté de placer des étalons dans les endroits où il y a le plus de cultivateurs qui font des élèves, ce qui feroit abandonner de suite la culture des chevaux en France ; parce que nos fermiers n'aiment pas à faire plus de deux ou trois lieues pour mener

leurs jumens à l'étalon pendant les trois mois de la monte, qui est précisément le temps où ils ont le plus d'ouvrage à la campagne : ils ne font pas ici comme en Angleterre ; ils comptent d'avance sur le produit de leurs poulains pour payer à des époques fixes leurs fermages ou leurs contributions, ce qui se fait d'habitude après les grandes foires.

Il résulteroit de cette manière d'agir, que nos propriétaires d'herbages vendroient leurs jumens poulinières, et se mettroient (ainsi qu'ils le commencent déjà), à faire des engrais de bestiaux, qui leur donnent un produit certain sans aucune chance de perte.

Il me semble bien facile d'éclairer les cultivateurs sur leurs propres intérêts, et je m'engagerois bien à leur prouver qu'une vache ne rapporte que 71 francs par an, et qu'elle mange comme deux poulains; au lieu qu'un poulain peut rapporter dix louis, et que la mère peut gagner au-delà de sa nourriture en travaillant huit mois de l'année. Je reviendrai sur cet objet à l'article VII.

M. *de Brézé* a fait aussi un ouvrage qui a été imprimé à Turin en 1769, intitulé (*Essai sur les Haras, ou Examen méthodique des moyens propres pour établir, diriger et faire*

prospérer les Haras). Il seroit impossible de mieux traiter cet objet, si notre situation étoit la même qu'à l'époque où ce mémoire a été fait ; mais c'est souvent l'erreur où tombent les écrivains, en ne calculant point assez notre position et nos ressources dans le moment où ils écrivent.

D'autres ayant voyagé en Angleterre, ne rapportent que des idées anglaises qu'on ne peut mettre à exécution chez nous. En Angleterre, les princes, les lords et les plus riches propriétaires font un commerce de chevaux qui leur rapporte des sommes considérables ; aussi ne regardent-ils point aux dépenses excessives qu'ils font pour l'achat de leurs étalons ; ils emploient, ou pour mieux dire ils attachent à un étalon jusqu'à quatre ou cinq palefreniers, et ils placent leurs plaisirs et leur vanité à faire dire qu'ils ont le plus bel étalon arabe, et qu'il a gagné telle ou telle course. Nous n'avons pas en France d'aussi grands amateurs, et le Gouvernement est obligé de faire les premiers frais.

J'ai dit plus haut que la France étoit placée de manière à ne rien désirer de ses voisins ; l'air y est sain, tempéré, le sol productif, et il y a peu de cantons où la surface de la terre ne

soit couverte d'une quantité suffisante de terre végétale. Les montagnes nous fournissent des pâturages délicieux, sains, nourrissans, et qui seroient excellens pour faire des élèves de chevaux de chasse ou de cavalerie légère; les pays plats nous donnent avec tant d'abondance un fourrage succulent, que l'on est souvent obligé d'en exporter, nos bêtes à cornes ne pouvant tout absorber. Si, comme je crois le prouver, on n'élève pas assez de chevaux en France pour remplacer nos pertes, et fournir aux besoins de notre cavalerie et du service public, il devient nécessaire de multiplier nos haras, d'abord comme un commerce qui nous appartient; ensuite, comme un moyen certain de conserver notre numéraire, et faciliter ainsi l'acquittement de nos contributions.

Voici ce que dit M. *de Bohan*, page 8, art. 1er : « La France est favorablement située » pour l'éducation des chevaux; en principe » d'économie politique, une nation ne doit » aller chercher chez les autres nations que » ce que son sol ne peut produire : la vraie » richesse nationale est en raison directe de la » production du sol. Le territoire français, » sous les doubles rapports d'étendue et de » qualité, est le plus universellement produc-

» tif de tous les territoires européens. Varié
» dans ses expositions différentes, chaque jour
» on y transporte des productions exotiques
» du règne animal comme du règne végétal,
» qui y prospèrent au-delà de toute espérance ;
» et nous n'aurions rien à désirer sur l'espèce
» de chevaux que nous envions aux terres
» étrangères, si nous apportions à leur éduca-
» tion et à leur propagation les soins que
» l'art et la nature demandent. Si nous sommes,
» sous ce rapport, tributaires de l'étranger, de
» l'Angleterre par exemple, dont les chevaux
» se sont acquis tant de réputation, ce n'est
» pas que la nature plus libérale envers ces
» insulaires leur ait accordé un climat plus
» tempéré, un sol plus fécond, des pâturages
» plus étendus et meilleurs que ceux de France;
» c'est au contraire parce que l'art a surmonté
» chez eux les contrariétés du climat, qu'ils
» sont parvenus à doubler le produit ordinaire
» des surfaces.

» L'éducation des chevaux est entièrement
» liée à la perfection de l'agriculture, en ce
» qu'elle tend à multiplier les prairies et les
» fourrages, parce qu'elle mène naturellement
» à convertir en pâturage et prairies artifi-
» cielles, ce que nous nommons en France

» *pâquis*, *parcours*, *communes* et *terrains*
» *vagues*.

» C'est l'abandon, l'insouciance, le délais-
» sement de cette espèce de terrains qui est
» en même temps la cause et la preuve du
» retard de nos progrès dans l'agriculture.

» Multiplier la nourriture des herbivores,
» c'est augmenter tout à-la-fois les troupeaux,
» les engrais et les productions; c'est aug-
» menter la chaleur et la fermentation; c'est
» donner à la terre toute sa force expansive;
» mais les défrichemens sont une de ces amé-
» liorations que le Gouvernement ne peut que
» préparer, et que le temps seul amènera.

» On a vu par le peu d'exécution qu'a eue
» la loi encourageante du partage des com-
» munaux, combien l'habitude a d'empire sur
» les habitans des campagnes, et combien une
» question politico-rurale est difficile à traiter,
» lorsqu'elle est livrée aux débats des agrono-
» mes écrivains; il est étonnant sans doute,
» mais il n'en est pas moins vrai, que ces agro-
» nomes sont encore divisés d'opinions sur le
» partage des communaux. C'est mettre en
» problème, s'il vaut mieux travailler les
» terres que de les laisser incultes. Puisque
» l'instruction ne peut se commander, puisque

» l'exemple aidé par le temps est le seul moyen
» de la propager, le Gouvernement se trouve
» obligé de modérer et de suspendre les con-
» ceptions grandes et utiles qui doivent un jour
» porter la France au degré de richesse dont
» elle est susceptible.

» Heureuse la nation dont le Gouvernement
» est toujours, à cette hauteur, et jugeant les
» progrès des gouvernés, peut leur montrer
» chaque jour ce qu'il leur reste à faire.

» Ce n'est donc pas un plan général, ni un
» règlement complet sur l'éducation, l'emploi
» et le commerce des chevaux, qu'il est ques-
» tion de faire en ce moment; les circonstances
» s'y opposent. On se borne à un simple
» exposé des moyens préparatoires qui faci-
» literont les expériences, amèneront le goût
» de l'instruction, et un jour enfin, le résultat
» des succès que l'on peut espérer.

» La statistique à laquelle on travaille dans
» chaque département, donnera bientôt une
» connoissance exacte du sol français, et par
» conséquent de toutes les ressources qu'il
» offre aux progrès de l'agriculture.

» Il suffit, en cet instant, de prendre pour
» exemple les anciennes provinces déjà connues
» par des succès éprouvés dans l'éducation

» des chevaux : 1°. la Normandie; 2°. la Bre-
» tagne; 3°. le Limousin; 4°. l'Auvergne;
» 5°. le Béarn; 6°. le Roussillon; 7°. l'Alsace;
» 8°. la Franche-Comté et la Bresse, élevoient
» et élèvent encore des chevaux : mais la
» quantité et les qualités de l'espèce ont éga-
» lement diminué; au temps même de leur
» prospérité connue, le choix des races et la
» multiplication étoient loin de la perfection.
» Il est naturel de commencer la restauration
» par les départemens circonscrits sur ces
» ci-devant provinces; c'est dans ces dépar-
» temens où l'on trouvera le goût des habitans
» déjà formé à ce genre d'industrie, et le sol
» tout préparé pour favoriser, étendre et
» perfectionner ce goût.

» S'il est un moment favorable pour amé-
» liorer les haras, changer de mauvaises habi-
» tudes, vaincre les préjugés, c'est sans doute
» celui où un Gouvernement éclairé donne
» des secours et des encouragemens.

» Sans porter atteinte à la liberté indivi-
» duelle dans ce commerce, le Gouvernement
» peut mettre des conditions à ses bienfaits;
» il peut marquer les abus, signaler l'igno-
» rance, entraver même quelques habitudes,
» et donner exclusivement au mode qui lui

» conviendra tout l'essor qui conduit promp-
» tement au succès. »

Si lors de la publication de ce mémoire (en 1804), on espéroit d'aussi grands avantages de l'appui du Gouvernement, que ne pourroit-on pas en attendre ajourd'hui qu'il réunit tous les suffrages et que nous sommes assez heureux pour posséder un prince sage et éclairé, objet de tout notre amour et de tous nos désirs ! Depuis lors les biens communaux, dont il y est parlé, ont reçu une amélioration, et d'après la nouvelle statistique, le Gouvernement est à même de tirer tout le parti convenable de son territoire; mais il est absolument nécessaire d'intéresser les cultivateurs en leur donnant les moyens de s'instruire.

M. *de Bohan* a oublié de parler des provinces du Mans, des plaines d'Alençon, de Laval, de la Beauce et de ses environs, qui fournissent une espèce de chevaux entiers très-belle, et qui s'est toujours conservée pour les diligences, les postes, les équipages de bateaux, et pour nos forts attelages de roulages et de labour dans les terres grasses. Cette race de chevaux de brasseurs et de limoniers n'existe que chez nous; elle s'est toujours

conservée en se reproduisant sans être croisée, c'est-à-dire d'elle-même et par elle-même.

Voyez les attelages des riches propriétaires de la Beauce, tous appareillés de la même robe, de la même taille. Considérez ce limonier, qui amène à Paris ces pierres énormes; regardez-le sur les ponts faisant des efforts prodigieux pour monter et traîner le poids épouvantable dont on l'a chargé! A peine arrivé au haut, qu'il juge de l'œil la descente rapide du revers; il se jette sur ses jarrets, porte toutes ses forces sur cette partie, et parvient à modérer ainsi l'action de la pente. Combien ne souffre-t-on pas lorsqu'on voit ce cheval si bon, si courageux, si adroit, maltraité par des conducteurs presque toujours pris de vin, et qui souvent ont moins d'intelligence que les animaux qu'ils conduisent!

Pourquoi donc, nous Français, n'établirions-nous pas une bonne race de chevaux comme ont fait les Anglais, puisque celui dont je viens de peindre les qualités et l'intelligence est d'origine française? Pourquoi, je ne crains pas de le dire, parce que nous ne le voulons pas; avec la ferme résolution *de le vouloir*, nous sommes certains de réussir, puisque nous possédons tout pour cela, au lieu que les

Anglais n'ont rien, et que pour se procurer peu de choses, ils doivent faire preuve de patience et faire des dépenses considérables.

Dans le *Journal de Commerce*, de 1778, il parut une note de M. *Bourgelat* sur l'époque de l'introduction des chevaux arabes en Angleterre; et voici comment il s'exprime à ce sujet : « Il est des personnes qui fixent cette époque » au temps des croisades, et qui prétendent » que le premier cheval arabe qui a paru en » Angleterre, est un de ces chevaux que nos » croisés amenèrent en France, et qui ont » été, dit-on, la souche de notre ancienne » race Limousine. Elles croient que ce cheval » fut acheté à l'âge de plus de vingt ans, par » un Anglais qui lui fit passer la mer; il tenta » d'en tirer race, et, selon cette tradition, » à la vérité un peu suspecte, on fut obligé » de hausser et de porter cet animal sur les » cavales. On en obtint des productions dont » le nerf, la force et la célérité, déterminèrent » ensuite quelques Anglais, négocians ou » autres, à en acheter ou à en faire acheter » dans le pays même. Il suivroit de là, que » l'épreuve des foibles restes d'un cheval que » nous possédions, auroit été le principe et » le premier fondement de la richesse actuelle

» de l'Angleterre à cet égard; richesse que
» nous nous efforçons d'accroître sans cesse à
» nos dépens. Ce qui rendroit ce fait très-
» douteux, c'est que les Anglais croisés pou-
» voient aussi aisément que les Français se
» procurer des chevaux arabes; et peut-être
» qu'en effet l'époque de l'introduction des
» chevaux chez eux est la même que celle de
» ces guerres contre les infidèles : il faudroit
» convenir en ce cas, qu'ils ont su beaucoup
» mieux en profiter que nous. »

En donnant la plus grande publicité à son opinion, M. *Bourgelat* espéroit qu'elle donneroit lieu à des éclaircissemens plus positifs, et qu'il pourroit par la suite continuer son travail avec certitude; mais sa mort, survenue en 1779, mit fin à ses occupations, et nous a privé de connoître les observations qu'on a nécessairement dû lui faire.

Une chose intéressante seroit de savoir si les croisés anglais se sont embarqués au même point que les croisés français, et d'après le même traité et les mêmes conditions qui les obligeoient à quitter l'Égypte. Savoir également si le point d'où sont partis les Anglais n'étoit pas trop éloigné de l'Angleterre pour leur permettre d'emmener des chevaux dans leur pa-

trie. Tout le monde sait qu'on peut faire le trajet de l'Egypte à Marseille en trois semaines dans toutes les saisons; que, pour aller en Angleterre, il faut passer le détroit de Gibraltar, entrer dans l'Océan, et que ce trajet demande souvent plus de deux mois; temps bien long pour embarquer des chevaux, si l'on considère qu'il falloit aussi embarquer toute leur nourriture, et sur-tout à l'époque des croisades, où Messieurs les Anglais n'étoient ni amateurs de chevaux, ni au *nec plus ultrà* de leur civilisation; c'est-à-dire, qu'ils n'avoient point, comme maintenant, toutes les facilités pour effectuer ces transports.

Je ne puis donc cette fois, et par les considérations ci-dessus et par les suivantes, être de l'avis de M. *Bourgelat*. Je connois assez les Turcs pour croire que leurs mœurs et leurs usages ne sont point changés depuis les croisades. Je suis persuadé que si dans notre dernière expédition en Egypte, qui n'a pas eu un meilleur résultat, nous n'avions eu affaire qu'avec eux, nous n'aurions point pensé aux chevaux arabes, et que les trois cents que nous avons ramenés, nous ne les devons qu'à l'empressement qu'avoient les Anglais de nous voir quitter l'Egypte pour revenir en France.

Quelles que soient les solutions de ces questions, elles ne peuvent nous être favorables; car elles prouveront ou la négligence que nous avons apportée dans la propagation d'un animal précieux que nous possédions, ou notre insouciance à établir une branche de commerce toute nationale, aussi bonne que productive, la moins sujette aux caprices de la fortune, et qui mérite les regards du Gouvernement, puisqu'elle tend à conserver le numéraire en France et à doubler les produits du sol.

Je le répète, nous possédons nous-mêmes notre bonheur; il ne faut que de la patience, de l'adresse et de la persévérance pour en jouir.

Avoir des chevaux arabes en France, ne seroit point une chose difficile à mettre à exécution, sur-tout pour les personnes qui connoissent le pays.

Art. V.

De la Manière dont les chevaux sont traités en France. Disproportion de la charge avec la force. Harnachement et inconvénient des couvertures en laine. Soins, Ferrures, et Projet d'instruction pour les Maréchaux.

On ne sauroit trop blâmer la négligence et le peu de soins que l'on apporte ordinairement pour conserver les chevaux; on ne prend point la peine d'étudier leur force, et on les charge souvent sans consulter ni leur taille ni leur âge. Que les chemins soient bons ou mauvais, les voituriers chargent indifféremment leurs chevaux de trait de 1000 à 1200 livres, tandis qu'ils ne devroient traîner que de 7 à 800 livres au plus.

Pour tirer le meilleur parti d'un cheval, il ne faut jamais excéder sa force et ses moyens; et malheureusement nous avons chez nous de fréquens exemples que cette prévoyance n'est pas toujours observée. La charge d'un cheval de chasse ou de cavalerie, qui souvent se trouve dans l'obligation de courir, ne devroit jamais

dépasser 225 livres ; et pour qu'elle puisse être portée jusqu'à 300, il faut que le cheval soit de la plus grande force, et qu'il n'aille qu'au pas s'il doit faire une longue route.

L'abus de surcharger les chevaux se fait surtout remarquer dans notre cavalerie, dont le harnachement est encore d'un poids énorme, malgré la diminution de quelques livres provenant de l'adoption de la selle au nouveau modèle, et de la réforme de quelques effets inutiles aux cavaliers.

Bien pénétré de la nécessité d'alléger davantage le poids de notre harnachement, et ayant en outre reconnu les inconvéniens attachés à l'usage de la couverture en laine, j'en avois dernièrement proposé la suppression, en lui substituant un petit tapis en toile auquel on auroit ajouté deux feutres bien conditionnés à l'usage de la cavalerie légère. Ce changement auroit apporté une diminution de 3 livres dans le poids de la selle de grosse cavalerie, et de 8 livres dans celle de la cavalerie légère. En outre, ce projet, ainsi que je vais le prouver, assuroit une économie de 1,200,000 francs au moins sur 24,000 harnachemens.

La couverture en laine est depuis long-temps reconnue par tous les officiers de cavalerie,

nuisible et *dangereuse ;* il est très-difficile de la bien plier et placer sur le dos du cheval, et l'on court toujours la chance ou de la perdre, ou de lui voir occasionner des blessures dangereuses, qui s'aggravent chaque jour de marche par l'échauffement que la laine entretient dans les plaies ; elle est d'ailleurs presque toujours le foyer des maladies contagieuses, telles que gale, morve, farcin, etc., etc. ; et, sous ce rapport, elle a occasionné à l'État des pertes considérables.

Le tapis en toile donne au contraire l'avantage de ne point échauffer le dos du cheval ; la sueur passant à travers la toile, est de suite pompée par les feutres qui, étant eux-mêmes fixés sous la selle, facilitent au cavalier le moyen de seller avec promptitude et d'une manière invariable.

Les feutres, d'après ma proposition, n'auroient coûté que 27 francs pour le temps de la durée de la selle qui est de vingt ans. La couverture en laine coûte 30 francs, et ne dure que huit ans. Il faut donc, pour établir un équilibre entre la selle et la couverture, porter le prix de cette dernière à 75 francs, *c'est-à-dire*, 48 *francs plus cher que le tapis et les feutres.*

Ce projet que j'avois long-temps mûri et

raisonné avant de le faire paroître, a été goûté par quantité de personnes éclairées qui ont bien voulu m'en témoigner leur satisfaction.

On prétend que la couverture sert pour couvrir le cavalier et le cheval. Cette objection me paroît bien foible en comparaison de la difficulté qu'on éprouve à la plier, et des blessures graves qu'elle occasionne. Une couverture qui a été mise sur le dos d'un cheval, ne peut être portée par un homme sans gâter tous ses effets : au surplus, nos cavaliers ont des manteaux, et je ne vois pas dans quel cas ils pourroient se servir de la couverture pour se couvrir.

M. *de Bohan* nous dit, page 40 de son Mémoire :

« Ce n'est jamais qu'à la suite de l'expé-
» rience et des réflexions que l'homme peut,
» en toutes choses, arriver à la vérité ; mais
» l'expérience est perdue, si la réflexion ne
» s'y attache. »

(Cette pensée auroit grand besoin d'être propagée.)

Ne pourroit-on pas faire essayer les feutres dont j'ai parlé plus haut, par un des régimens de cavalerie légère de la Garde royale, lorsqu'il est en quartier à Paris? Les chevaux fai-

sant continuellement des courses, on seroit bientôt à même de reconnoître les avantages ou les défauts de ma proposition.

Les Mamelucks, les Arabes, les Turcs et plusieurs peuples du Nord emploient des feutres à l'usage de leur cavalerie, et leurs chevaux *sont rarement blessés.*

Je suis persuadé qu'annuellement il périt dans nos régimens de cavalerie plus de chevaux par les maladies contagieuses, qu'il n'en périt dans tout Paris par les mêmes maladies. Cependant les chevaux à Paris, sur-tout ceux de fiacres et de cabriolets, sont beaucoup plus mal nourris et mal soignés que dans les régimens; ils travaillent davantage, et malgré cela on en voit rarement avec des marques de feu provenant du cordon de farcin, même au Marché aux chevaux où se vendent les rebuts de toutes les écuries de Paris.

Je prétends donc que les pertes considérables de nos chevaux de cavalerie doivent être en partie attribuées à l'usage de la couverture en laine, aux difficultés que les colonels éprouvent pour faire blanchir et passer à la chaux les écuries où il y a eu des chevaux morveux, et à la mauvaise qualité de fourrage que les fournisseurs trouvent souvent moyen de faire

recevoir, malgré la plus stricte surveillance.

N'ayant point la prétention d'être infaillible, et n'ayant présenté mon projet que dans des vues d'amélioration et d'utilité publique, je le soumets avec confiance aux lumières et à la sagesse de MM. les officiers-généraux inspecteurs de cavalerie, et de M. l'inspecteur aux revues, chef de la 3me. division au ministère de la guerre, qui, par son talent et ses connoissances profondes, peut en reconnoître lui-même les défauts ou les avantages.

Pour en revenir à la manière dont les chevaux sont traités en France, je ne crains pas d'avancer que généralement nous n'en avons pas assez de soin. La dernière chose à laquelle pense un propriétaire qui fait bâtir, est presque toujours l'emplacement de son écurie. Elles sont pour la plupart mauvaises, mal aérées et mal pavées. A Paris, il y en a qui se trouvent sous les maisons, et on en rencontre rarement de bonnes dans les auberges. Nos domestiques sont aussi ignorans que peu soigneux dans leur entretien; et, à cet égard, on ne peut faire le même reproche aux Allemands, et sur-tout aux Anglais, que je suis forcé de citer pour exemple à ce sujet.

La quantité de matériaux employée à la cons-

truction d'une de nos voitures publiques ou d'une charrette, suffiroit pour en construire deux en Angleterre, en Amérique, en Flandre ou en Allemagne; et je suis convaincu que sur vingt chevaux qui font des faux pas, quinze succombent sous le poids inutile et ridicule qui les écrase.

Un cheval ne peut courir que lorsqu'il n'est pas trop chargé; il faut qu'il soit libre dans ses mouvemens. Sa vitesse est toujours proportionnée en raison de la force de ses reins et de ses jarrets, et elle dépend le plus souvent du ressort et de l'élasticité de ses parties. Un cheval ne peut soutenir la célérité d'une longue course que par une bonne haleine et une bonne organisation intérieure. Il est difficile de détruire les préjugés et les mauvaises habitudes. Nous avons des voituriers qui se glorifient lorsqu'ils peuvent dire: mon cheval traîne 1500 ou 2000 livres; sans consulter les facultés de cet animal, ils augmentent sa charge de jour en jour jusqu'à ce qu'il crève, et ils sont ensuite assez stupides pour n'en pas deviner le motif.

Je finirai cet article par la ferrure, que je trouve aussi négligée que les autres parties de l'entretien du cheval. Nos écoles vétérinaires font des progrès; il en sort des sujets très-en-

tendus dans leur partie ; mais il n'en est pas de même des maréchaux-ferrans. On trouve très-peu d'ouvriers capables de ferrer un mauvais pied ; et à Paris même, il est rare d'en rencontrer. Ainsi, l'on peut facilement juger de leur pénurie en province, sur les routes et dans les campagnes. Combien de chevaux sont estropiés par la maladresse des maréchaux-ferrans?... Le malheureux cheval, pesamment chargé, obligé de courir ayant les pieds serrés, est encore souvent maltraité par son imbécile conducteur, qui n'aperçoit pas que c'est lui ou le maréchal qui mériteroit cette correction.

Ne seroit-il pas convenable d'établir dans chaque chef-lieu de département des écoles de ferrures où tous ceux qui veulent embrasser cet état seroient tenus de travailler pendant un an, après avoir fait leur apprentissage?

Ces écoles seroient sous l'inspection immédiate des artistes vétérinaires brévetés dans chaque département ; chaque garçon maréchal seroit tenu d'être porteur d'un livret ayant en tête le certificat du chef de l'école où il auroit fait ses preuves ; et les maîtres maréchaux ne pourroient, sous leur responsabilité, se servir que de garçons porteurs de semblables certificats. On connoît, dans nos régimens de cava-

lerie, l'utilité de ces établissemens, qui remédieroient à la difficulté d'avoir de bons maréchaux, et qui auroient l'avantage de ne rien coûter au Gouvernement.

Art. VI.

Avantage de la propagation des chevaux et productions du sol français. Prix à accorder et manière avantageuse de les distribuer. Nécessité de conserver, pour les Haras, les vainqueurs des prix.

Comme on ne sauroit trop engager les propriétaires à élever des poulains, je vais citer, à ce sujet, le raisonnement de M. *de Brézé*, page 12 de son mémoire intitulé *Essai sur les Haras*, art. II.

« Pour voir au juste le profit qui reviendroit
» aux particuliers qui entretiendroient une ju-
» ment, au lieu d'une vache, on pourroit
» calculer ainsi : une vache donne un veau
» toutes les années, mettons depuis les trois
» ans jusqu'à douze. Ce veau, au bout de six
» mois, peut valoir 50 francs ; ainsi cette vache
» rendra à son maître neuf veaux dans neuf ans,

» c'est-à-dire neuf fois 50 francs, ou 450 francs.
» Après cela, la vache ne porte que neuf mois,
» et qu'elle n'allaite son petit que quatre;
» elle donne encore à son maître, toutes les
» années, six à sept mois de lait : mettons, pour
» le profit du lait, six écus par an; cela fera,
» pour neuf années, cinquante-quatre écus, ou
» 172 francs à ajouter aux 450 francs; le total,
» tout compris, montera à 512 francs; et pour
» ne rien laisser en arrière, mettons encore en
» ligne de compte quelques petits services que
» cette vache rendra pour le labour ou autre,
» qui n'est ordinairement pas grand'chose.

» Voyons maintenant la jument; elle donne
» pareillement toutes les années, ainsi que la
» vache, un petit à son maître, qu'on ne peut,
» à la vérité, vendre qu'au bout de trois ans;
» mais pour peu qu'il vienne d'un médiocre
» étalon, à cet âge il vaudra tout au moins
» sept louis, ou 168 francs; ainsi, à la fin de la
» neuvième année, la jument aura donné neuf
» poulains, dont sept auront été vendus (les
» supposant même tous de la dernière qualité)
» 1176 francs, sans compter les deux poulains
» qui restent, un de deux, et l'autre d'un an;
» ainsi, tandis que mon voisin, qui entretient
» une vache, aura retiré pour le produit de

» ses veaux et le prix de son lait, dans le cours
» de neuf ans, 512 francs, moi j'aurai empo-
» ché du profit de ma jument, dans le même
» espace de temps, plus du double, sans comp-
» ter les deux poulains que j'ai d'avance. Mais,
» me dira-t-on, une jument coûte le double
» d'une vache, et court beaucoup plus de
» risque : si une vache vient à se casser une
» jambe, ou à s'éreinter, le boucher vous
» donne encore la moitié de votre argent; mais
» si c'est une jument, tout est perdu pour le
» maître, qui n'en retire plus un sou.

» 1°. Je répondrois à cela, que ces cas arri-
» vent si rarement, qu'on pourroit presque les
» compter pour rien.

» 2°. Si on y a pris garde, je n'ai évalué un
» poulain que sept louis, et je compte bien, si
» les étalons sont seulement médiocrement
» choisis, que ma jument me donnera des che-
» vaux qui vaudront le double, le triple et le
» quadruple : ainsi cela compensera au-delà les
» malheurs qu'on suppose qui peuvent m'ar-
» river dans les neuf années, si, au lieu d'une
» vache, j'entretiens une jument.

» 3°. Les services que me rendra la jument
» seront bien au-dessus de ceux que peut me
» rendre une vache.

» 4°. Une jument durera le double. »

N'étant pas tout-à-fait d'accord sur les observations et les calculs de M. *de Brézé*, je vais détailler ici mon opinion sur cet objet.

La vache est d'un très-grand secours pour l'économie domestique, chez un fermier qui a une nombreuse famille. Elle donne du lait une grande partie de l'année, et procure, par ce moyen, du beurre et du fromage pour les besoins du ménage.

A mon avis, il ne faut dire aux habitans de la campagne que des choses vraies et à leur portée : par ce moyen, on gagne leur confiance; mais, pour y parvenir, il ne faut pas aller contre leurs intérêts, qu'ils connoissent aussi bien que nous.

Une jument poulinière peut travailler huit mois de l'année, et l'on peut vendre ses poulains de huit à dix louis. Les huit mois de travail doivent gagner sa nourriture et au-delà; ainsi on peut compter, en mettant les poulains au plus bas prix, que la jument rapporte annuellement à son maître 200 francs.

La vache ne rapporte pas, avec son veau, son lait, etc., 75 francs; c'est donc un produit, à l'avantage de la jument, de plus des $\frac{5}{8}$. On m'objectera les accidens; mais, outre que l'excé-

dant des bénéfices présente une garantie réelle pour tout ce qui pourroit arriver, je pense qu'une vache sujette à toutes les maladies contagieuses des animaux, telles que l'épizootie, l'hydrophobie, etc., etc., présente autant de risque que la fracture des reins ou d'une jambe à la jument.

Si un cultivateur qui a un bail de neuf ans désire faire des élèves et ne point réaliser chaque année ses bénéfices, il les augmente alors avec une progression étonnante.

Exemple : Un fermier qui a un bail de neuf ans a acheté deux jumens pleines, de l'âge de quatre ans : comme chaque jument peut pouliner tous les ans, je suppose qu'à la fin de son bail il aura eu neuf poulains et neuf pouliches de ses deux mères, c'est-à-dire 18 petits.

Les pouliches venues au monde les 1re., 2e., 3e., 4e., 5e. et 6e. années de son bail feront aussi des petits ; savoir :

Celle venue la 1re. année en fera.	6	
Celle de la 2e.	5	
Celle de la 3e.	4	21
Celle de la 4e.	3	
Celle de la 5e.	2	
Celle de la 6e.	1	

A reporter. . . 39 petits.

De ci-contre. 39 petits.

Les premières pouliches de ces 21 reproduiront, avant la fin du bail, au moins. 3

TOTAL. . . 42 petits.

Les quarante-deux productions de la jument seront probablement classées de la manière suivante, à la fin des neuf années.

11 jumens poulinières.

10 pouliches.

21 poulains, qui auront été vendus dans l'intervalle des neuf ans, au prix bien modéré de 200 francs la pièce, ce qui fait une somme de 4200 francs que le fermier aura retirée en sus des jumens et des pouliches qui lui restent, pendant que deux vaches ne lui auroient rapporté, pendant le même temps et en calculant leur produit annuel au prix très-élevé de 75 francs pour chacune, que la somme de 1350 francs. Cette énorme différence dans les bénéfices, et la rapidité avec laquelle la fortune d'un fermier qui fait des élèves peut s'accroître, fera sûrement ouvrir les yeux aux cultivateurs, et les engagera à faire des essais qui amèneront la propagation de ces principes dans les campagnes, et deviendront extrême-

ment avantageux pour les progrès de cette branche de commerce.

Craignant qu'on ne vienne m'objecter que je ne compte rien dans mon calcul pour la nourriture des poulains, et que cette omission n'empêche quelques propriétaires de faire des essais en ce genre, je m'empresse de les rassurer par les raisonnemens suivans.

La nourriture du poulain pendant sa première année ne coûte rien, le travail de la mère devant y suffire; c'est donc à l'âge de douze ou quinze mois au plus qu'on vendra, au prix bien modéré de 200 francs, tous les poulains dont on voudra se défaire. Si le propriétaire veut les élever jusqu'à deux ans ou trente mois, il gagnera alors par le prix avantageux qu'il les vendra, quatre et cinq fois ce qu'il aura payé pour leur nourriture.

Une autre considération, non moins essentielle pour le propriétaire qui fait des élèves, c'est que la race de ses poulains s'améliorera chaque année; en continuant de bien choisir ses étalons, il peut espérer que dans l'intervalle de neuf ans il s'en trouvera qui seront recherchés pour les haras et chevaux de maître, ce qui lui rapportera alors une somme considérable sur laquelle je n'ai point du tout calculé.

Pour le peu qu'un propriétaire soit intelligent et actif, il saura tirer assez de parti de ses chevaux, quel que soit leur nombre, pour qu'à l'âge de deux ans ils commencent à gagner pour leur nourriture, et même pour qu'il puisse retirer quelque chose du fruit de son industrie.

Je le répète, ce commerce, aussi sûr que productif, ne demande que d'être propagé dans les campagnes pour qu'il y soit exercé; mais pour qu'il le soit avec avantage, pour améliorer les races et embellir l'espèce, enfin pour regagner le temps que nous avons perdu par notre insouciance, il faut des haras royaux, spéciaux et départementaux, dont nous parlerons à la fin de ce mémoire.

En continuant à accorder des prix aux propriétaires qui présenteront les plus beaux poulains ou pouliches d'origine française, en mentionnant honorablement le nom des personnes qui en auront obtenu, le Gouvernement ne pourra qu'accélérer les avantages que nous pouvons espérer de l'établissement de ce commerce.

Quelques personnes ont manifesté le désir que ces prix soient donnés aux plus beaux poulains qui seront vendus à la foire de Saint-

Denis; je pense que si l'on jugeoit nécessaire d'accorder des encouragemens à ces derniers, ils devroient être de peu de valeur.

Les grands prix, au contraire, ne devroient être délivrés que dans les grandes foires où se vendent les chevaux de quatre ans; et l'on devroit mettre dans ces distributions tout l'éclat et l'appareil possible.

Les chevaux qui ont obtenu les prix devroient être achetés par le Gouvernement (puisqu'ils sont d'origine française) pour être placés dans nos haras et servir d'étalons ou de jumens poulinières; on ne doit laisser vendre que ce qui ne nous est d'aucune utilité. N'est-il pas inconcevable qu'un Gouvernement qui fait des dépenses pour des chevaux de race dont il a besoin, laisse partir ses plus belles productions pour l'étranger, et que les chevaux qui reçoivent des prix soient, dès le lendemain, ou *hongrés* ou *vendus à nos voisins?* Cependant ces prix sont accordés par un jury composé d'hommes de l'art et très-instruits, qui ont déclaré que les poulains ou les pouliches qui les ont obtenus, étoient les plus belles productions du territoire français.

Un homme avide et peu ami de son pays peut, avec 20,000 francs, faire un commerce

extrêmement avantageux. Il n'auroit qu'à acheter le cheval et la jument qui ont gagné les prix, et les faire conduire ou à Francfort sur le Mein ou dans toute autre ville étrangère; il trouveroit facilement à s'en défaire avec bénéfice, puisque le Jury a prononcé qu'ils étoient de la plus belle espèce, et qu'il peut le prouver par certificat.

Je ne doute pas, malgré toute la bonté de mon plan, qu'il ne trouve encore beaucoup de détracteurs; il est des personnes qui sont rarement d'accord avec elles-mêmes, et à plus forte raison avec les autres. Ne devroit-on pas obliger celui qui détracte un plan utile à la société, d'en présenter un meilleur ou moins mauvais?

Voici l'opinion de M. *Lafont-Pouloti* sur les prix, page 31.

« C'est en employant tous les moyens qui » ont de l'empire sur l'esprit et la cupidité des » hommes, qu'on parvient à tirer d'eux ce » qu'on en désire. C'est en mettant en œuvre » les ressorts de la gloire et de l'honneur, » qu'on réussit à obtenir au-delà même de » ce qu'on demande. Qu'un fermier aperçoive » le moindre avantage à élever des chevaux, » et qu'à cet avantage se joigne l'espoir de

» gagner un prix décerné à la plus belle pro-
» duction de son canton ; il mettra sans doute
» tous ses soins à nourrir une jument d'une
» conformation régulière de préférence à cette
» lourde masse qui lui cause la même dépense,
» et qui n'a ni les facultés, ni la volonté de
» lui faire plus de service, que celle dont les
» productions sont régulières. Il est encore
» de son intérêt que cette cavale, objet de
» son bénéfice futur, ne soit étalonnée que par
» un beau cheval. Il refusera donc de la laisser
» devenir mère par celui qui ne peut lui
» donner qu'un extrait de la difformité dont
» il est pourvu; son profit alors seroit manqué,
» son espoir évanoui. Il cherchera pour étalon
» celui dont la réputation de beauté et de
» bonté est établie, veillera soigneusement à
» l'éducation du poulain, l'envisagera comme
» un objet de commerce, dont le produit
» augmentera chaque année, et recueillera
» en le vendant le fruit de ses peines et de
» ses dépenses. S'il est assez heureux pour
» qu'il mérite le prix, la valeur de son cheval
» s'accroît sur-le-champ du double; la répu-
» tation de ses élèves commence à s'établir,
» se fortifie annuellement, et finit par devenir
» aussi invariable que leur belle configuration.

» Bientôt l'émulation s'emparera des esprits;
» les habitans de la campagne, à l'envi les
» uns des autres, se disputeront à qui aura
» la jument la mieux faite; les poulains de-
» viendront nombreux : l'intérêt et l'exemple
» entraîneront les plus opiniâtres et leur feront
» exécuter ce que les règlemens les plus sages
» ne pourroient jamais obtenir.

» Le prix seroit en argent de la valeur de
» deux cents livres; il y en auroit annuelle-
» ment dans chaque province quatre qui se-
» roient distribués; savoir : deux à ceux qui
» présenteroient les plus beaux poulains, et
» deux à ceux qui offriroient les deux plus
» belles pouliches; et les uns et les autres âgés
» de trois ou quatre ans, engendrés et élevés
» dans la province. On désigneroit chaque
» année d'avance le lieu où les chevaux se-
» roient amenés au concours. Les propriétaires
» recevroient le prix après le jugement.

» Les prix font tant d'impression sur les ha-
» bitans de la campagne, que ce moyen a
» toujours été employé avec succès dans les
» états où la propagation des chevaux a eu
» besoin d'être encouragée. L'électeur de Ba-
» vière, l'empereur d'Autriche, les rois de
» Suède et de Prusse, etc., ont toujours ac-

» cordé des prix aux particuliers qui présen-
» tent les meilleurs chevaux issus du pays de
» leur domination. »

Il est impossible de mieux raisonner et de dire des choses plus vraies ; à l'exception des prix qui ne sont pas fixés assez haut. En Normandie ils sont maintenant depuis 800 jusqu'à 2000 francs.

M. *de Bohan* est de mon avis, de garder nos belles productions. Voici comment il s'explique, page 19 : « Les plus belles jumens que
» produit la Normandie, sont vendues pour
» la selle ou pour les attelages, c'est-à-dire
» qu'elles sont toujours détournées de la pro-
» pagation, à laquelle elles contribueroient
» d'une manière si avantageuse. Que l'on ob-
» serve bien ici que tous les peuples amateurs
» de chevaux, et qui en font le commerce,
» non-seulement emploient les plus belles ju-
» mens aux haras, mais en laissent très-peu
» sortir de chez eux. Les Espagnols en empê-
» chent rigoureusement l'exportation à l'étran-
» ger. En effet, on voit en France beaucoup
» de chevaux anglais, napolitains, bardes,
» danois ; les jumens de tous ces pays sont fort
» rares ; des espagnoles, on n'en voit pas du
» tout.

» Les jumens qui restent en Normandie, et
» qui servent à porter, ne sont donc en général
» que le rebut de ce que les marchands n'ont
» pas voulu acheter ; car il ne faut pas compter
» quelques vieilles jumens usées à la selle et
» rachetées à vil prix par quelques propriétaires
» d'herbages, dans l'espoir d'en tirer encore
» quelques poulains. Les maquignons de Paris
» sur-tout ne laissent pas une seule belle jument
» de monture en Normandie, puisqu'ils sont
» toujours sûrs de s'en défaire avec avantage,
» et qu'en effet la jument normande a beau-
» coup plus de qualité, de légèreté, et de ce
» qu'on appelle nerf, que le cheval normand.
» Elle doit cette supériorité sur le cheval, à
» l'avantage qu'elle a de n'être pas mutilée par
» le châtrage ; elle se charge moins d'épaules ;
» elle a plus de souplesse et conserve plus de
» vivacité.

» On se trompe beaucoup, lorsqu'on croit
» que tout cheval venu de Normandie est issu
» d'un père et d'une mère de choix ; on se
» trompe davantage encore, lorsque l'on croit
» avoir un cheval de race normande par la
» seule raison qu'il a été acheté en Normandie.
» Tous ceux qui ont habité cette province,
» savent qu'un grand nombre de maquignons

» ne font d'autre métier que celui de courir » toutes les foires de France pour y acheter des » poulains de 15 à 20 mois ; qu'ils les conduisent dans les pâturages de Normandie dont » ces poulains deviennent les enfans adoptifs.

» Cette manœuvre n'a rien de répréhensible » sans doute, puisqu'elle devient nécessaire à » la consommation des herbages du pays, et » qu'elle supplée à ce que les étalons et les » poulinières normandes ne peuvent fournir. »

Il s'ensuivroit de ces différens raisonnemens, que la Normandie, fournissant plus de fourrages qu'elle n'en consomme, il est d'une indispensable nécessité d'y augmenter les haras. Mais il ne faut pas pour cela négliger de donner des prix, et porter l'émulation et l'encouragement dans les autres provinces, telles que la Bretagne, le Poitou, l'Auvergne, le Limousin, le Béarn, le Bigorre, le Roussillon, la Bourgogne, l'Alsace et la Franche-Comté, qui ont de très-bons fourrages, moins gras que ceux de Normandie, mais bien plus aromatiques.

Je crois qu'il est bien prouvé que le sol français produit une quantité de fourrage bien au-dessus de notre consommation.

M. *de Bohan* nous dit encore à la page première de son Mémoire :

« Il est démontré que la consommation des
» chevaux en France excède de beaucoup la
» reproduction de l'espèce sur le sol français.
» Des calculs approximatifs prouvent que le
» numéraire exporté à l'étranger pour satis-
» faire à l'achat de l'excédant de la consom-
» mation sur la reproduction, s'élève au moins
» à la somme de 12,000,000 de francs. Une
» pareille exportation de numéraire est trop
» évidemment désavantageuse à la balance du
» commerce de France, pour ne pas mériter
» la plus sérieuse attention sur les moyens d'y
» remédier.

» Nous avons dit que la consommation des
» chevaux en France excédoit de beaucoup
» la reproduction de l'espèce sur notre sol ; il
» est reconnu que les $\frac{3}{5}$ des chevaux de la ca-
» valerie française étoient fournis avant la
» guerre par les maquignons qui amenoient
» des chevaux hongres de toutes les parties
» de l'Allemagne ; que l'Angleterre, avant la
» révolution, fournissoit 4000 chevaux pour
» Versailles et Paris seulement. Que l'on jette
» un coup d'œil sur les roulages de Paris en
» Flandre, de Paris à Strasbourg, on y recon-
» noîtra les $\frac{3}{5}$ de chevaux étrangers ; et en re-

» gardant attentivement les chevaux de la
» capitale, on se confirmera dans cette idée.

» Nous avons dit que le numéraire exporté de
» France, s'élevoit à la somme de 12,000,000.
» Pour connoître quelle est la quantité de che-
» vaux existant sur le territoire, nous prenons
» pour base une réquisition de chevaux où on
» en a pris le trentième, et qui a produit
» 42,000 chevaux pour l'armée. Donc, cette ré-
» quisition a été faite sur une masse de chevaux
» comptés, montant au nombre de 1,260,000.
» Il convient d'ajouter à ce nombre 400,000
» environ pour représenter la quantité de che-
» vaux qui n'entroit pas dans la réquisition,
» comme ceux de cavalerie de toute espèce,
» de l'artillerie et convois de l'armée, ceux des
» postes, de roulages, etc., etc., non compris
» encore les chevaux au-dessous de quatre
» ans et au-dessus de douze. On ne charge donc
» pas ce tableau, en reconnoissant que nous
» avions 1,660,000 chevaux.

» L'expérience nous démontre que le renou-
» vellement ou l'entretien en raison de la foi-
» blesse de l'espèce et des accidens, doit être
» porté à $\frac{1}{8}$ à remplacer chaque année; et ce
» calcul n'est pas forcé, si l'on considère les
» pertes faites à la guerre, les épizooties, la

» morve, le farcin, comme tant d'autres ac-
» cidens incurables, tels que fractures, écarts,
» etc., etc.

» Le huitième de 1,660,000 est de 207,500.
» En supposant que les étrangers, au lieu de
» nous fournir les $\frac{3}{5}$ de ce remplacement,
» comme il est prouvé qu'ils le fournissoient
» pour les troupes à cheval, n'en fournissent
» que $\frac{1}{5}$, ce qui ne peut être assurément qu'une
» supposition très-affoiblie, il résulteroit qu'ils
» nous vendroient par an 41,500 chevaux pour
» l'armée et le commerce.

» Mettons ces chevaux au plus bas prix, à
» 300 francs; il en résulte une somme ex-
» portée de 12,450,000 francs. »

M. *de Bohan* porte les chevaux à 300 francs par tête, les uns dans les autres Ils coûtent depuis 360 jusqu'à 560 francs. Voilà assurément une grande différence; mais aussi je ne crois pas que le nombre des chevaux achetés à l'étranger puisse s'élever à 41,500. Cependant, comme ce mémoire a été imprimé en 1804, et que la France étoit en guerre depuis onze ans, il a pu faire ses calculs avec probabilité.

Art. VII.

Sommes exportées annuellement de France pour achat de chevaux.

L'exportation du numéraire employé à l'achat des chevaux qui manquent pour notre consommation, et que le sol de la France pourroit abondamment nous fournir, est assez suffisamment démontré, pour que l'on s'empresse de surmonter les préjugés et de vaincre les obstacles qui nous ont tenus jusqu'à présent dans cet assujettissement. Citer des exemples, nommer des autorités, donner pour ainsi dire des preuves, sont, je crois, les moyens d'empêcher les éternelles objections des routiniers et des incrédules.

M. *Lafont-Pouloti* nous dit : « Le cheval, » qui par sa beauté, sa force et son courage, » est le compagnon et l'ami de l'homme, est » aussi un des premiers agens de l'agriculture » et du commerce. Objet d'utilité et d'agrément » à-la-fois, il est une des premières richesses » territoriales dans les pays où son éducation » est soignée.

» La France, qui en consomme plus à elle- » seule que tout le reste de l'Europe, en

» manque depuis long-temps. Il est en général
» connu, que dans les guerres de 1688 et de
» 1700, l'on fit pour plus de cent millions
» d'achat de chevaux chez l'étranger pour les
» remontes seulement, et que sur la fin des
» guerres de Flandre, on vit des provinces où
» les cultivateurs, dans quelques endroits,
» furent obligés, par la rareté des chevaux,
» de s'atteler à la charrue.

» Les sommes qui sortent annuellement du
» royaume pour tirer du Danemarck, de la
» Hollande, du Holstein et d'autres parties de
» l'Allemagne, des chevaux de carrosse et de
» cavalerie, sont énormes. Celles employées à
» l'achat des chevaux anglais, pour la chasse
» et la selle seulement, a été de dix millions
» en 1786, onze millions en 1787, et pareille
» somme en 1788.

» Si les qualités productives des chevaux
» fins et légers, de ceux propres à la cavalerie
» et au tirage, ne pouvoient se trouver que
» hors de France, il ne nous resteroit qu'à
» gémir sur l'ingratitude de notre climat; mais
» si la nature n'a rien accordé à cet égard à
» nos voisins qu'elle ne nous ait donné à nous-
» mêmes avec profusion; si nous pouvons es-
» pérer avoir d'aussi beaux chevaux, si nous

» pouvons aller même plus loin qu'eux dans
» cette carrière, pourquoi tarder d'entrer en
» lice? Pourquoi, au lieu d'acheter des che-
» vaux chez l'étranger, ne tenterions-nous pas,
» non-seulement de nous en passer, mais même
» encore de leur en vendre à notre tour? »

Depuis 1788, les reviremens de fortune occasionnés par la révolution, en faisant changer nos goûts, nos caprices ou nos volontés, n'ont rien diminué de nos besoins. Nous avons fait moins d'acquisitions chez les Anglais pour nos chevaux de chasse; mais on ne sauroit apprécier les dépenses énormes faites sous l'ancien Gouvernement pour monter en chevaux ses officiers généraux et d'état-major, ainsi que sa maison militaire.

On ne doit cependant pas être effrayé de ces dépenses, si on veut se rappeler que les campagnes de Russie en 1812, de Dresde en 1813, de France en 1814, et de Waterloo en 1815, nous ont coûté environ deux cent mille chevaux. Le dépôt central de Versailles en a fourni pour sa part 18,000 en trois mois (de 1814).

C'est sous M. *de Colbert* qu'on a cherché à encourager les propriétaires à faire des élèves. Ce ministre avoit senti l'avantage de protéger ce commerce. Il écrivoit souvent à l'inspecteur

des haras, pour mettre ce dernier à même de publier ses lettres, et afin de faire voir l'intérêt qu'il y prenoit.

M. le ministre *Necker* a toujours mis dans le budjet la dépense des haras pour 800,000 fr. par an. Si ces sommes avoient été employées par des connoisseurs, nos haras prospéreroient. Cette dépense est portée maintenant à une somme insuffisante pour l'achat des étalons. Nous pouvons cependant tout espérer des soins et des talens du ministre actuel : la fermeté qu'il a montrée dans toutes les assemblées qu'il a présidées et où il réunissoit la plus brillante éloquence aux connoissances les plus étendues, son activité qui embrasse tout, ne perdra point de vue cette partie si essentielle de nos richesses, et l'appui qu'il lui donnera ne fera qu'accélérer les résultats avantageux qui doivent en naître et pour la nation et pour l'État. Il y a quinze mois, on devoit envoyer chercher des étalons arabes ; 200,000 francs étoient destinés pour cet achat. Les malheureux événemens du 20 mars ont fait ajourner tous ces projets.

Je pense qu'il est inutile de parler davantage des sommes qui sortent annuellement de France pour l'achat des chevaux. C'est un grand mal-

heur sans doute, mais avec de prompts secours on parviendra à le réparer.

Art. VIII.

Choix des Étalons.

Je vais maintenant parler des étalons propres à régénérer la race des chevaux en France, ainsi que des accouplemens. Peut-être sera-t-on surpris de me voir prononcer sur quelques points délicats et jusqu'ici contestés par nos écrivains; mais je répondrai à cela que vingt-huit ans de service dans la cavalerie m'ont mis à même d'acquérir l'expérience et les connoissances nécessaires pour raisonner sur cette partie. A l'âge de dix-huit ans (en 1793), j'ai été nommé par M. *Pujet-Barbantane* (général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales), inspecteur pour la levée de 30,000 chevaux qui eut lieu dans cette année. Depuis cette époque, je n'ai presque pas cessé d'être occupé de l'achat des chevaux pour les régimens où j'ai servi; ayant voyagé trois ans et demi en Egypte, j'y ai été chargé par les généraux en chef *Menou* et *Kleber* de plusieurs remontes pour la cavalerie, et ces diverses missions m'ont mis plus à même d'étudier les

chevaux, et particulièrement ceux arabes, que beaucoup d'écrivains qui en ont parlé ne les connoissant que par tradition ; aussi je compte consacrer un article particulier à ce bel animal, et je ferai tous mes efforts pour ne rien omettre de ses *rares qualités* et de ses *admirables beautés*. En attendant, je dirai que le cheval arabe est sans contredit le roi, le premier des chevaux, que tout le monde préfère, et qu'il est regardé par les connoisseurs comme étant le plus propre à donner de belles productions.

Après le cheval arabe vient le persan ; M. *Bourgelat* dit « que ceux qui sont élevés » dans les plaines de *Médie* et de *Persépolis*, » sont en général excellens ; la taille en est mé- » diocre, mais la figure agréable ; la tête en » est légère, la coupe en est belle ; ils ont, à » la vérité, peu de canon, mais la force du » tendon y supplée ; leur docilité, leur légè- » reté, leur hardiesse, leur courage, leur so- » briété et leur vigueur doivent les faire regar- » der comme des chevaux précieux. Ce cheval » pourroit également convenir pour améliorer » nos chevaux de course. On peut s'en pro- « curer à Constantinople. »

Viennent ensuite les chevaux barbes, et M. *Bourgelat* convient que l'on confond pres-

que toujours ces trois races sous la dénomination de chevaux arabes. La première existe dans les environs de Damas, la seconde à Persépolis, et la troisième à Maroc; et ces trois villes étant en Asie et en Afrique, je ne puis concevoir pourquoi M. *Bourgelat* envoie à Constantinople pour se procurer des chevaux persans.

Le cheval turc a les mêmes qualités que les chevaux arabes, persans et barbes.

Je ne parlerai point des chevaux tartares; il seroit trop difficile de se procurer des étalons de cette race.

Il n'y a, en Espagne, que les chevaux de l'*Andalousie* et de la *Murcie* qui puissent nous convenir par les formes. La vraie race des chevaux espagnols pourroit nous donner de bonnes productions avec nos jumens du Roussillon, du Béarn, de Rhodez, et généralement de tous nos départemens méridionaux. Il ne seroit pas très-difficile de s'en procurer.

Des étalons hongrois et transilvains seroient précieux pour nos haras d'Alsace, des Ardennes et des départemens voisins : ils nous donneroient d'excellens chevaux pour nos hussards; leur allure n'est pas agréable, mais elle est très-vite.

Je suis de l'avis de M. *Bourgelat* pour les chevaux allemands, et pense, comme lui, que des étalons de la forêt de Hartz seroient d'une grande ressource pour le haras qui étoit autrefois à Deux-Ponts, et qui doit être maintenant dans les environs de Metz ou de Nancy.

Les chevaux napolitains ont toutes les difformités du cheval espagnol, sans avoir aucune de ses qualités. Il se trouve bien quelques beaux chevaux du côté de Rome, mais ils sont rares. Dans toutes les provinces de l'Italie qui avoisinent la Méditerranée, on a cherché à introduire des étalons arabes, sans que, jusqu'à ce jour, on ait pu obtenir beaucoup de succès.

Les chevaux de la Pélésine sont généralement médiocres. J'ai resté près de deux ans à Venise et dans ses environs, je n'y ai point vu d'amateurs : les plus beaux chevaux sont les plus petits, et ils tiennent alors de ceux de la première race turque. En général les Vénitiens sont plus amateurs de leurs gondoles que du perfectionnement de leurs chevaux et de l'équitation.

En France, nous manquons de chevaux de taille, et nous aurions besoin de quelques étalons bien choisis de la Hollande ou du pays de Liége pour améliorer et agrandir la race de nos

chevaux de trait Il faut sur-tout prendre garde de recevoir des chevaux flamands, qui nous apporteroient leurs grands pieds plats et leur mollesse, sans aucune qualité.

On ne devroit acheter, des Anglais, que de grands étalons de la première race du pays, pour nos belles jumens normandes, et sur-tout ne prendre que ceux qui auroient des membres et de bonnes épaules. J'ai vu, il y a six ans, tous les étalons que M. *Stalfort*, directeur des haras d'Hanovre, faisoit venir d'Angleterre : celui nommé le *colosse* étoit d'une grosseur énorme ; on l'accouploit toujours avec les plus petites jumens hanovriennes, et il donnoit de superbes poulains propres à la selle.

Les jumens hanovriennes nous donneroient aussi de très-bonnes productions, accouplées avec des étalons normands de grande taille. Les Anglais en tirent un grand parti, en y envoyant leurs plus beaux étalons.

En parcourant l'Allemagne, j'ai visité beaucoup de haras. En Prusse, les plus beaux sont, celui de Duplex et celui qui se trouve (dans le Bouc) près de Francfort-sur-l'Oder ; ce dernier est tenu par M. *Heickmann*, qui m'a vendu deux ou trois beaux chevaux qui avoient beaucoup de la race turque.

Les chevaux de ce haras sont neuf mois de l'année en troupeau dans les montagnes et dans une grande plaine qui se trouve à côté de l'Ébus. Ils rentrent dans l'hiver; et lorsqu'on veut en acheter, on les fait trotter dans la cour de la ferme, sans que personne puisse en approcher. Si vous en choisissez, on place des cordes auxquelles il y a des nœuds coulans, et lorsqu'ils rentrent dans l'écurie, on les leur jette sur le cou. Il faut les abattre pour leur mettre le licol; et pour y parvenir, il faut leur avoir fait perdre une partie de leurs forces. Ces chevaux, apprivoisés à leur maître, et une fois dressés, sont infatigables, et rendent de très-grands services. Il est rare qu'on puisse les ferrer sans les abattre.

L'auteur du mémoire sur le haras du Pin, dit, page 83 :

« S'il est vrai que nous n'établirons pas les » courses à l'instar de l'Angleterre, et que nos » propriétaires d'herbages ne se livreront pas » à cette sorte de spéculation, pourquoi ne » se borneroit-on pas aux soins et aux précau- » tions des Arabes pour conserver leur pre- » mière race, appelée kochlani? race si bien » conservée, que, suivant la tradition du pays, » elle descend en ligne directe des haras de

» Salomon, sans aucun mélange de race étran-
» gère; et cela, par les soins extrêmes que
» prennent les Arabes d'unir ensemble les éta-
» lons et les jumens de la race kochlani, fai-
» sant toujours choix des plus beaux indi-
» vidus. »

En France, on ne cesse de nous dire, quoique cela ne soit pas bien prouvé, qu'il faut croiser les races, et toujours avec un sang plus élevé; que, sans cette précaution, les races s'abâtardissent.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les Arabes ne vont point chercher des étalons étrangers pour croiser avec leurs belles jumens des environs de Damas. Il ne faut donc pas s'étonner que nous n'en fassions pas autant en France: toutes nos belles productions sortent du pays; nos beaux poulains sont châtrés et vendus, ainsi que nos belles pouliches, pour Paris et pour l'étranger, même ceux qui obtiennent les prix de perfection. D'un autre côté, la guerre nous a particulièrement fait détruire nos haras. Les besoins impérieux de notre consommation nous ayant forcé d'employer jusqu'aux chevaux les plus précieux pour la régénération, il ne reste donc que des chevaux de rebut pour remonter nos haras; et l'on est ensuite surpris

que la race dégénère. Si on les remontoit une fois de chevaux arabes, et qu'on gardât nos productions pendant dix ans, on auroit des chevaux de race en grande quantité. Il faudroit établir une généalogie exacte de nos chevaux, conserver nos belles productions et encourager les établissemens, en facilitant les propriétaires de vendre une partie de leurs élèves.

La difficulté de la vente des poulains, dans plusieurs provinces du Midi, a déterminé une grande partie des propriétaires à faire le commerce des mulets. Ils font couvrir les plus belles jumens par de gros baudets qu'ils tirent d'Espagne; mais quoique ce commerce présente quelques avantages, il me semble que cette transposition de sexe, que ces accouplemens hors nature, dégradent et avilissent assez la noblesse d'une belle poulinière, pour lui ôter une partie de sa fierté et de ses moyens: aussi ce commerce n'existoit-il pas autrefois. Si, comme je le proposerai plus loin, on plaçoit de beaux étalons dans chaque département, les propriétaires de la ci-devant Provence, et ceux du Languedoc qui avoisinent les Espagnes, sentiroient la nécessité de conserver leurs jumens pour la propagation des chevaux.

Comme je ne puis ni ne veux contrarier en

rien le commerce des mulets, on pourroit cependant, dans les départemens où l'on en fait des élèves, classer les jumens que les habitans destinent à la régénération : la première classe des plus belles et grandes jumens seroit pour les poulains, et la deuxième pour faire des mulets.

Tout le monde trouveroit son compte dans cet arrangement. Les poulains dont les mères auroient été couvertes par un bel étalon, pourroient, à l'âge de huit à dix mois, être vendus aussi cher qu'un mulet du même âge ; l'un ne demande pas plus de soins et ne coûte pas plus cher à élever que l'autre. Mais je l'ai déjà dit, il faut faciliter aux propriétaires la vente de leurs poulains, et je me charge d'en donner les moyens.

M. *Lafont-Pouloti* dit, sur le choix des étalons, page 23, 2e. section :

« L'étalon doit être non-seulement beau,
» bien fait, plein d'action, de santé, de force,
» de courage, mais d'une constitution vive,
» souple et nerveuse ; sur-tout de bonne race
» et exempt de tous défauts de conformation
» et des vices des humeurs. Les jumens que
» l'on destine à être mères, doivent, autant
» qu'il est possible, avoir les mêmes perfections
» recherchées dans l'étalon, sur-tout en taille

» avantageuse ; le flanc large, le coffre vaste
» pour que le poulain soit logé à son aise
» et puisse profiter, croître et s'étoffer, et
» qu'elles soient bonnes nourrices. Il est aussi
» très-essentiel qu'elles soient de bonne race,
» qu'elles aient une bonne santé, et aucuns
» vices marqués dans quelques-uns des organes
» précieux dont ces fonctions influent visible-
» ment sur l'harmonie qui doit régner dans
» l'économie animale; car l'union intime qui
» existe entre la mère et le petit, pendant la
» gestation, et même long-temps encore après
» la naissance, est si étroite et si parfaite,
» qu'ils héritent de toutes les qualités et
» prospérités du corps dont ils procèdent,
» quoiqu'un défaut naturel ou héréditaire, soit
» aux étalons, soit aux cavales, ne se produise
» pas d'abord. Il passe cependant jusqu'à la
» troisième ou quatrième génération, et quel-
» quefois tant que dure cette race. L'expérience
» prouve qu'un cheval d'une figure médiocre,
» sorti d'une noble race, donne un poulain
» qui remonte au premier pour la beauté, et
» dans lequel reparoissent les caractères dis-
» tinctifs qui sembloient éteints dans le père et
» qui avoient distingué l'aïeul. Au lieu qu'un
» cheval d'une belle conformation, mais issu

» d'un sang vil, donne rarement des produc-
» tions médiocres, et souvent des chétives.
» C'est donc un point de la dernière impor-
» tance d'avoir des étalons de bonne race,
» de race noble et pure; il ne faut conséquem-
» ment pas viser à trop d'économie dans leur
» achat, parce qu'il faut tendre à la plus haute
» perfection; que jamais on ne la payera trop
» cher dans les chevaux de la première espèce.
» Le but des haras doit être moins des chevaux
» que de beaux et bons chevaux.

» Les germes mâles et femelles les plus
» parfaits sont d'une nécessité indispensable,
» et il n'en existe point en Europe; nous
» pouvons bien les former chez nous, mais
» on ne le peut qu'avec le secours des étalons
» les plus accomplis. Le cheval arabe étant
» le meilleur, le premier cheval de l'univers,
» le cheval de la nature, il est par conséquent
» le seul qui puisse remplir notre but; et à
» son défaut, les chevaux persans, tartares,
» turcs, barbes et autres du Midi, sont sans
» contestation ceux qu'on doit préférer. Imi-
» tons les Anglais, qui connoissent toute la
» valeur des beaux étalons, et ne regardent
» point aux frais lorsqu'il s'agit d'en acquérir.
» On a vu de simples particuliers s'unir pour

» fréter un bâtiment destiné à recevoir un
» esclave du Roi de Maroc, qu'on avoit gagné
» pour enlever un cheval du haras du prince.
» Le voleur et l'étalon firent cinquante lieues
» en une course, et arrivèrent à bon port;
» l'étalon revenoit aux possesseurs à 80,000
» livres.

» Imitons tous les Souverains de l'Europe,
» qui font les plus grands sacrifices pour intro-
» duire et conserver dans leurs États des
» germes précieux de la première qualité. Le
» Roi de Prusse fit acheter à Paris l'année
» dernière (en 1788), un étalon arabe pour
» la somme de 20,000 francs; disons à notre
» honte que l'Administration des haras de
» France refusa de faire cette acquisition sous
» des prétextes futiles, et que les bons patriotes
» eurent la douleur de voir sortir du Royaume
» un cheval précieux, qui y avoit été amené
» par un de nos consuls, dans l'espoir d'être
» utile à sa patrie (cependant on ne peut pas
» dire que ce consul étoit désintéressé, car les
» chevaux arabes ne coûtent pas ce prix-là).
» Nous avions déjà précédemment proscrit l'é-
» talon arabe nommé *Godolphin,* qui a fourni
» à l'Angleterre *Bai-brun, Malque, Régulus,*
» et une foule d'autres excellens chevaux. La

» souche des meilleures races anglaises pro-
» vient des chevaux arabes achetés en France
» à vil prix; le Godolphin a été vendu à Paris
» pour dix-huit louis, comme un cheval de
» réforme dont nous ne pouvions plus tirer
» parti. On aura toujours de semblables re-
» proches à nous faire, tant que l'achat des
» étalons et des jumens propres à régénérer
» nos haras restera subordonné à la faveur,
» à l'ignorance et à l'intérêt. »

Il faudroit donc ne pas admettre dans le choix des étalons, tous ceux qui ne possèdent pas les qualités dont nous avons parlé, parce que les parties disproportionnées en eux le seroient encore davantage dans leurs productions.

Comme par la génération les bonnes et les mauvaises qualités naturelles ou acquises des pères et mères peuvent se transmettre aux poulains, il n'y pas de doute que les défauts de conformation et les vices des humeurs ne soient héréditaires.

Les chevaux arabes, qui ont été ramenés d'Egypte en 1802, par l'armée française, n'avoient pas été très-bien choisis. Plusieurs personnes ont été étonnées que ces chevaux n'aient pas produit de suite de grands pou-

lains; cependant, on est généralement d'accord que les étalons des pays méridionaux produisent plus grands qu'eux, et c'est le contraire pour les étalons du Nord. Je dois aussi observer que j'ai vu débarquer ces chevaux à Marseille, dans le mois de janvier, et qu'il y avoit alors deux pieds de neige sur la surface de la terre; il ne seroit donc pas étonnant que le passage subit du chaud au froid ait produit, pendant quelque temps, un état maladif, ces chevaux ayant été achetés dans les environs du Caire, qui est sous le 30e. degré de latitude. Si on les avoit pris à Damas ou à Alep, qui se trouve sous le 41e. degré, ils auroient eu moins de peine à s'acclimater, puisque Marseille est sous le 44e. degré.

Quant au poil, on doit préférer le beau noir, le bai brun, le bai cerise, le bai doré et l'alezan; point de robes mélangées, point de grand chanfrein prolongé. L'étoile ou la pelote au milieu du front, voilà ce qu'il faut choisir de préférence.

Ne sembleroit-il pas que nous soyons nés pour favoriser le commerce des Anglais, et qu'ils nous payent de retour en employant tous leurs efforts pour détruire, déprécier et anéantir le nôtre et nos productions indigènes?

Ils savent mieux que nous la valeur du territoire français, et le procès est jugé depuis longtemps par le maître de nos destinées, qui nous a comblé de ses dons par la diversité et la beauté des climats, par la sérénité de l'atmosphère, par l'air généralement sain et tempéré qui règne sur la surface de notre sol, et par ses productions en tous genres qui y abondent.

S'il est vrai que les Anglais achètent chez nous et de notre temps des étalons arabes, pourquoi ne pas croire que le premier animal de cette espèce qu'ils ont possédé, ne vienne de nous et nous avoit été ramené par nos croisés?

Voulant parler dans la suite de ce mémoire des haras fixes, je rapporte ici l'opinion de M. *Lafond-Pouloti* à ce sujet, page 36.

« Il est de toute nécessité, si on veut avoir » des chevaux de sang, c'est-à-dire des che» vaux de race pure du côté du père et de » la mère, d'établir un haras fixe dans chaque » province, parce que, parmi les jumens de » tel canton destinées à aller au même étalon, » les rapports de taille, de structure, de » conformation, sont généraux et suffisans » pour avoir de beaux chevaux; mais comme

» il y a des nuances, des différences particu-
» lières ; l'assortiment ne peut jamais, quelque
» attention qu'on y porte, être aussi parfait
» que si l'on avoit des jumens de choix.
» D'ailleurs, l'assortiment des formes eût-il
» lieu, celui des naissances, qui est aussi
» intéressant, celui des climats, qui n'est pas
» moins essentiel, manquant, les productions
» pèchent et ne remplissent point l'objet. C'est
» donc dans les haras fixes, où l'on ne négligera
» rien pour se pourvoir d'étalons et de jumens
» de sang noble, d'une configuration parfaite
» et de climats assez opposés, que les jumens
» bien soignées, bien pansées, jouissant de la
» nourriture et du repos qui leur convient,
» donneront des poulains précieux; et ce n'est
» que dans des haras fixes où ces mêmes pou-
» lains, soignés, nourris et élevés, comme ils
» le doivent, atteindront le degré de perfec-
» tion qui leur étoit destiné par la nature,
» étant développés et soignés par la main et
» les soins de l'homme. C'est dans les haras
» fixes que les races toujours croisées et jamais
» mélangées avec d'autres moins pures, se
» conserveront dans toute leur splendeur. Cette
» vérité est si constante, que si on la négli-
» geoit long-temps, en cessant de renouveler

» les races par des étalons étrangers, les géné-
» rations s'aviliroient plus ou moins prompte-
» ment selon le climat et la nourriture, et
» s'éteindroient même, parce qu'il vient un
» temps, où la matière dominant entièrement
» sur la forme, l'altère, la défigure et la vicie.
» Les hommes qui seront occupés dans les
» haras, et qui rapporteront ensuite dans leurs
» cantons les connoissances qu'ils auront ac-
» quises, y feront un bien infini en répandant
» de bons principes. Les beaux chevaux qu'on
» verra sortir de ces haras, l'estime qu'on en
» fera, le gain qu'ils offriront, tout réveillera
» l'émulation assoupie, et multipliera l'ac-
» croissement et la perfection des races infé-
» rieures. »

Le propriétaire qui a fait le mémoire sur le haras du Pin, et qui parfois est tout-à-fait anglomane, dit, page 43 :

« Quelques amateurs, plus instruits et plus
» éclairés, n'ignorent pas qu'en Angleterre on
» rend hommage à la mémoire du Godolphin. »
(On sait que cet étalon nous a appartenu; qu'il a donné la plus belle et la meilleure race anglaise; et c'est sans doute pour se moquer de nous que les Anglais honorent sa mémoire.)
« Que tel cheval de course (*racer*) a gagné

» 1000 ou 1200 guinées aux courses d'Epsum
» et de Newmarket; que tel autre en a gagné
» 2000 à celles d'Yorck et de Cantorbéry, et
» que les sauts de l'Éclipse ont coûté jusqu'à
» 200 guinées. Il faut convenir que ces prix
» excessifs n'ont lieu que pour les chevaux de
» première race. »

Au surplus, quoique je ne pense pas qu'il y ait jamais en France des propriétaires qui se décident à mettre de semblables sommes pour faire couvrir leurs jumens, je crois que les courses et les prix donneroient une grande extension à l'émulation.

Les étalons les plus propres à régénérer, à donner et maintenir une bonne race de chevaux en France, sont ceux *arabes, turcs, barbes, persans, andalous et anglais*. L'arabe de première race se trouve à Damas; le persan à Médée ou Persépolis; le barbe à Maroc, toutes villes situées en Asie et en Afrique. C'est donc dans cette première ville et par cette première ville, que nous pouvons nous procurer ces trois races de chevaux; et cela n'est pas plus difficile que d'aller chercher des chevaux anglais. Il ne faut pour cela qu'employer des personnes instruites.

Des chevaux turcs d'Alexandrette pourroient

encore se procurer à Damas, et ce voyage peut se faire en deux mois par des vents favorables. Mais, comme le dit très-bien M. *Bourgelat*, page 426 : « Nous donnons d'ailleurs en » général le nom de barbes à tous les chevaux » d'Afrique, comme celui d'arabes à tous les » chevaux asiatiques, syriens, égyptiens, que » nous ne distinguons, par conséquent, que » foiblement de ceux qui sont nés véritable- » ment dans l'Arabie-Pétrée, dans l'Arabie- » Heureuse et dans l'Arabie-Déserte. Cette » race barbe tire son origine des races arabes. »

J'ajouterai à cette citation que je suis convaincu que les chevaux persans, barbes, turcs et tartares, tirent leur origine des chevaux arabes. L'Arabie-Pétrée commence en Afrique, à l'isthme de Suez, rejoint l'Arabie-Heureuse par Obiar et Korac, en tournant les derrières de la bachalie de Damas, et aboutit à l'Arabie-Déserte en passant par Tadmor ou Palmyre. Il est donc par conséquent démontré que nous pouvons nous procurer ces diverses races de chevaux par Damas.

Il faut toujours choisir pour étalons ceux de la première race et de la plus grande taille du pays, qu'ils soient forts, vigoureux, qu'ils aient de gros os et des nerfs.

Le gros fourreau dans un cheval désigne et montre sa force pour la régénération. Semblable aux hommes, un cheval bien membré et bien constitué est plus robuste et se reproduira davantage qu'un grand corps disproportionné dans toutes ses parties, et dont le défaut d'ensemble ôte tous les moyens physiques.

Les os donnent la force, le nerf, la souplesse, la vigueur et la légèreté.

Voici une note sur les chevaux étrangers, qui m'a été remise par un de mes amis, M. *H.....*, riche propriétaire d'Amérique.

« Aux États-Unis d'Amérique les différentes
» races des chevaux d'Europe se confondent
» ensemble. Chaque nation qui a contribué à
» peupler ce vaste empire, y a envoyé une
» certaine quantité d'animaux utiles. Dans les
» États de Virginie et de Maryland, et même
» dans les Carolines où les cultivateurs sont
» assez riches pour s'occuper des articles de
» luxe, on a tiré d'Angleterre les meilleures
» races de chevaux; et les courses qui excitent
» tant d'émulation et contribuent tant à l'amé-
» lioration du cheval, y sont fréquentes et
» encouragées. Le climat de l'Amérique sep-
» tentrionale est favorable au perfectionne-
» ment du cheval; car on a souvent remarqué

» qu'il est moins sujet aux maladies qu'en » Angleterre.

» Les chevaux dont on se sert en Canada » sont petits, forts, bien faits, mais exclusi- » vement adaptés au travail de l'agriculture.

» S'il y a en Amérique des chevaux abori- » gènes, ce sont ceux des sauvages qui habitent » les plaines et les prairies dans l'intérieur de ce » pays; ces sauvages qui sont les plus fiers et les » plus indépendans, parce qu'ils occupent un » pays qui ne produit rien qui puisse tenter la » cupidité du commerce, et qui fournit le » buffle avec tant d'abondance (qu'un homme » à pied n'ose pas en approcher, et encore » moins chercher à le blesser), qu'ils sont tou- » jours à cheval. Cette race de chevaux, beau- » coup moins fine et moins remarquable pour » sa vitesse que celle arabe, est néanmoins » forte, bien proportionnée, patiente, et sup- » porte la fatigue sans rien perdre de son » énergie ni de son embonpoint. Elle se nourrit » d'herbes sauvages qui se trouvent dans les » plaines; et l'hiver, des écorces d'arbres et » des branches lui suffisent. »

Je ne puis terminer cet article sans citer le passage de M. *de Bohan*, qui appuie mon opinion (page 24).

« De toutes les fautes, de tous les préjugés
» qui s'opposent à la prospérité de notre com-
» merce en chevaux, il n'en est pas de plus
» fatal que l'usage universel en France de
» châtrer les poulains. Cet usage, ridicule par
» la pusillanimité qui l'a introduit et qui le
» soutient, est la cause la plus désastreuse de
» l'énorme consommation de l'espèce et de la
» dégénération des races. Le cheval, réduit
» par cette opération à la moitié de ses forces,
» ne donne que la moitié du travail qu'on
» auroit le droit d'en attendre; le principe
» vital, altéré avec son développement, se
» trouve abrégé dans sa durée; aussi est-il
» rare qu'un cheval fournisse plus de huit an-
» nées de bons services, et un grand nombre
» succombe avant d'arriver à ce terme. La dif-
» férence du cheval entier au cheval hongre
» a beau être reconnue, l'irréflexion, la
» crainte, l'emportent; plus le poulain montre
» de vivacité, plus tôt on se hâte d'en tarir la
» source par la fatale opération. Si l'on veut
» la restauration des haras, si l'on veut avoir
» une cavalerie imposante et utile, nous devons
» le dire, tous les efforts du Gouvernement,
» la puissance de la raison et celle de l'expé-
» rience doivent se réunir pour conserver

» entiers le plus grand nombre de chevaux pos-
» sible.

» En vain dira-t-on que ces chevaux sont
» d'un maniement difficile et dangereux ; on
» répondra que des nations entières et si près
» de nous, comme l'Espagne, ne connoissent
» pas cette opération et maîtrisent parfaitement
» leurs chevaux ; on répondra plus victorieu-
» sement encore en montrant le service des
» postes, des diligences, fait par des chevaux
» entiers. Enfin en montrant les écoles d'équi-
» tation qui ont des chevaux entiers et qui
» n'ont souvent que des enfans pour les con-
» duire.

» On alléguera peut-être encore le danger
» de rencontrer sur toutes les routes des ju-
» mens dont on est dans l'usage de se servir
» en France ; de les rencontrer dans les écu-
» ries, aux équipages de la capitale et même
» dans les escadrons de notre cavalerie. Ce
» tableau est vrai, mais il est à-la-fois la preuve
» et la suite infaillible de notre pénurie en
» chevaux.

» Ce n'est que parce que nous manquons
» de chevaux que nous employons des jumens
» aux équipages, aux charrois et dans les
» armées ; quand l'espèce s'accroîtra, quand

» elle deviendra plus vigoureuse, quand elle
» sera suffisante en nombre, alors l'intérêt des
» haras, celui de tous les propriétaires rap-
» pellera bientôt les jumens à leur destination
» de mères.

» Il est impossible sans doute de passer tout-
» à-coup du dénûment où nous sommes, à
» l'abondance que déterminera naturellement
» l'ordre et l'emploi le plus avantageux. On
» ne peut, je sais, renoncer aux services des
» jumens qu'à mesure que les chevaux les rem-
» placent; et ce ne peut être que par degrés
» que l'on parviendra à ce remplacement. »

(Ceci est un projet dont on parle depuis long-temps, et qui demande d'être approfondi. Mais pourquoi n'imiterions-nous pas nos anciens gentilshommes français qui se seroient crus déshonorés si on les avoit surpris sur un cheval hongre ou sur une jument? Ces deux derniers étoient montés par des valets.)

« Le génie, l'artillerie, l'infanterie et la
» cavalerie (*dit M. de Bohan*), sont quatre
» armes nécessaires dans la composition d'une
» armée, parce qu'ayant chacune une utilité
» relative et des moyens différens, elles s'ai-
» dent, se soutiennent, et que de cet ensemble
» seulement peut se composer cette force ca-

» pable de vaincre tous les obstacles de la nature
» et de la résistance de toutes les forces hu-
» maines.

» La vitesse est la propriété de la cavalerie,
» la source première de tous ses avantages;
» c'est sa vitesse qui la rend propre par ses
» marches à découvrir l'ennemi, le harceler,
» lui enlever ses postes, faire le service des
» avant-gardes, former des réserves, couvrir
» des ailes soit en avant soit en arrière des
» lignes; c'est cette vitesse enfin qui, multi-
» pliant les masses, produit des charges d'au-
» tant plus irrésistibles qu'elles abrégent le
» danger en laissant les escadrons moins long-
» temps exposés au feu de l'artillerie et de la
» mousqueterie des ennemis. »

On est autorisé à croire que si la cavalerie française étoit montée sur des chevaux entiers, elle obtiendroit avec plus de facilité une supériorité sur les autres cavaleries de l'Europe, avantage qui, né chez les Français, s'acquiert encore par l'adresse, l'intelligence et la force.

Art. IX.

Des Accouplemens.

M. *Bourgelat* dit, page 443 :

« Il faudroit nécessairement bannir et in-
» terdire les accouplemens incestueux, source
» funeste et féconde de prompte dégénération.
» Le poulain, formé ou non formé, sert sa
» mère, sa sœur; la pouliche est servie par
» son père; dès-lors nulle compensation, nulle
» possibilité, nulle espérance de réparer, de
» diminuer les vices de l'empreinte originaire.
» Ces vices, au contraire, augmentent et s'ac-
» croissent toujours par les alliances de sujets
» dans lesquels ils sont les mêmes; et si, comme
» nous venons de l'observer il y a un moment,
» le renouvellement entier de la race, par le
» père et par la mère transplantés d'un même
» pays dans un autre, en assure la dégrada-
» tion, combien une race perpétuée par la
» même famille et toujours dans un même lieu
» ne doit-elle pas s'avilir? »

Le même auteur dit, page 444 :

« Cette vérité existe, d'une part, dans tous
» les chevaux que nous voyons naître, et de

» l'autre, dans la pureté constante des races » de chevaux arabes. Cette pureté s'est non-» seulement maintenue par l'union des figures » et des qualités les plus parfaites, sans le se-» cours d'aucuns mâles et d'aucunes femelles » étrangères pour ce qu'on appelle croisement, » mais par la plus scrupuleuse attention à éloi-» gner la consanguinité dans les accouplemens; » et c'est ainsi que ces peuples sont parvenus » à affranchir les races nobles de tout abâtar-» dissement pendant des siècles, et qu'ils ont » merveilleusement opéré ce que la nature » seule et abandonnée à elle-même auroit été » incapable de faire sous le ciel le plus favo-» risé. »

Si cette assertion est vraie dans toute son acception, ceux qui ont comme moi étudié les lois et les usages de ce pays, diront que dans ce cas les Arabes prennent plus de soins pour éviter les alliances et les accouplemens incestueux pour les chevaux que pour eux-mêmes. Car le père regarde ses productions comme ses propriétés personnelles, et en dispose de toutes les manières à sa volonté.

Le même auteur nous dit encore, page 503:

« Dans la monte pour la production du mu-» let, on présente à l'âne une ânesse; on

» substitue à l'ânesse une jument bien en cha-
» leur ; et ainsi de même dans toutes les cir-
» constances d'accouplement non naturel, on
» substitue à la femelle de l'espèce une femelle
» d'une autre espèce de celle dont on veut
» tirer le fruit. »

Je cherche à m'expliquer cet article ; on présente au baudet une ânesse, c'est donc pour l'exciter, et de suite on remplace l'ânesse par une jument bien en chaleur. Cette jument, à la vue de ce bel animal, le reçoit de suite avec plaisir. Nous avons cependant remarqué plusieurs fois dans les pays où l'on fait des élèves de mulets, que toutes les jumens faisoient des difficultés pour se laisser approcher de l'âne ; qu'on étoit quelquefois obligé de les tenir fortement, et souvent de leur mettre des entraves.

Je ne suis pas de l'avis adopté dans plusieurs haras de se servir d'un baudet pour ce qu'on appelle boute-en-train, c'est-à-dire, pour exciter les jumens et ménager les étalons jusqu'à ce qu'elles soient bien en chaleur et disposées. Alors on retire le baudet et on présente l'étalon. En Allemagne on ne se sert pour boute-en-train que des vieux étalons, lorsqu'on veut ou

exciter la jument ou s'assurer qu'elle soit en chaleur. En donnant l'idée de la conception, pourquoi ne pas lui laisser l'espoir d'être accouplée avec un animal de son espèce, qui flatte ses désirs? J'ai remarqué que dans les haras où on ne se servoit pas de baudet pour exciter les jumens, on étoit moins obligé de les ramener à la monte dans une même saison.

C'est dans les mois d'avril, mai et juin, que les cavales viennent en chaleur. C'est pendant ces trois mois que l'on fait couvrir les jumens, qui sont destinées à devenir mères. Comme MM. *de Garsault* et *de Buffon* ne laissent rien à désirer sur cet article, je vais copier ici quelques passages de ces deux auteurs.

M. *de Garsault* dit (chap. VI, page 78).

« Il est à propos de se pourvoir, pour le » temps de la monte, de quelques chevaux » entiers qu'on appelle boute-en-train, qui ne » servira qu'à faire connoître les jumens qui » sont en chaleur, ou à les y faire venir. Sa » principale qualité est d'être ardent et de » hennir fréquemment. On fait passer en revue » toutes les jumens devant le boute-en-train; » celles qui ne sont pas en chaleur se défen- » dent de lui et veulent le ruer; mais celles » qui le sont le laissent approcher et montrent

» des signes de chaleur. Après cette épreuve, » on retire le boute-en-train, et on fait couvrir » les jumens en chaleur par les étalons qui » leur sont destinés, renvoyant les autres » jusqu'à ce que la chaleur se dénote.

Voici maintenant les précautions que M. *de Buffon* nous engage à prendre pour la distribution des étalons, tome IV, page 314.

« Il faut, dit ce savant naturaliste, avoir » la plus grande attention à la différence ou » à la réciprocité des figures du cheval et de » la jument, afin de corriger les défauts de » l'un par les perfections de l'autre, et sur-tout » ne jamais faire d'accouplemens disproportionnés, comme un petit cheval avec une » grosse jument, parce que le produit de cet » accouplement seroit petit ou mal proportionné. Pour tâcher d'approcher de la belle » nature, il faut aller par nuance; donner » par exemple a une jument trop épaisse un » cheval étoffé, mais fin; à une petite jument, » qui pèche par l'avant-main, un cheval qui » ait une belle tête et l'encolure noble. »

M. *de Buffon* dit encore, pages 212 et 213 : « Au moment même de la monte, lorsqu'on » menera l'étalon à la jument, il faudra le » panser auparavant; cela ne fera qu'aug-

» menter son ardeur. Il faut que la jument
» soit déferrée des pieds de derrière, car il
» y en a qui sont chatouilleuses et qui ruent
» à l'approche de l'étalon. Un homme tient
» la jument par le licol, et deux autres con-
» duisent l'étalon par deux longes; lorsqu'il
» est en situation, on aide l'accouplement en
» le dirigeant et en détournant la queue de
» la jument; car un seul crin qui s'opposeroit
» pourroit le blesser, même dangereusement.
» Il arrive quelquefois dans l'accouplement
» que l'étalon ne consomme pas l'acte de la
» génération, et qu'il sort de dessus la jument
» sans lui avoir rien laissé. Il faut donc être
» attentif à observer, si dans les derniers
» momens de la copulation, le tronçon de la
» queue de l'étalon n'a pas un mouvement de
» balancier près de la croupe; car ce mouve-
» ment accompagne toujours l'émission de la
» liqueur séminale. S'il a consommé, il ne
» faut pas lui laisser réitérer l'accouplement;
» il faut, au contraire, le ramener tout de
» suite à l'écurie et le laisser jusqu'au sur-
» lendemain : car, quoiqu'un bon étalon
» puisse suffire à couvrir tous les jours une
» fois pendant les trois mois que dure le temps
» de la monte, il vaut mieux le ménager

» davantage. Dans les sept premiers jours on
» lui donnera donc successivement quatre
» jumens différentes, et le neuvième jour on
» lui ramenera la première, et ainsi des autres,
» tant qu'elles seront en chaleur; mais, dès
» qu'il y en aura quelques-unes dont la chaleur
» sera passée, on lui en substituera une nou-
» velle pour la faire couvrir à son tour aussi
» tous les neuf jours : et comme il y en a plu-
» sieurs qui retiennent dès la première, se-
» conde et troisième fois, on compte qu'un
» étalon, ainsi conduit, peut couvrir quinze ou
» dix-huit jumens, et produire dix ou douze
» poulains dans les trois mois que dure cet
» exercice. »

Les écuyers, palefreniers ou gardes étalons, doivent être adroits, et même intelligens. Ils doivent avoir soin de tresser les crins de la queue de la jument jusqu'au bas, de manière à ce qu'il ne reste aucun crin par-dessous; de la placer dans une position qui n'oblige pas l'étalon à se tourmenter. Si la jument est petite, on la place sur une hauteur; dans le cas contraire, on place l'étalon sur l'éminence.

Il faut autant que possible ne pas mettre de torche-nez aux jumens. Quoi qu'en dise M. *Garsault,* il est impossible de pouvoir saisir

le moment du coït pour le défaire. Une jument a beau être chatouilleuse, lorsqu'elle est bien en chaleur elle se laisse faire, à moins que ce ne soit une jeune pouliche; alors il faut beaucoup de ménagement.

Les étalons doivent recevoir double ration d'avoine pendant le temps de la monte, et on doit les panser deux fois par jour; c'est le moyen d'entretenir leurs forces et de seconder leur courage.

Art. X.

De l'Égypte, des Mamelucks et des Arabes.

Le but de cet ouvrage étant de chercher à démontrer les qualités et les perfections des chevaux arabes, ainsi que l'avantage qui résulteroit pour la France de leur introduction dans ce pays, j'ai pensé que des renseignemens sur l'Égypte et la Syrie, où naissent ces superbes animaux, et quelques notions sur les mœurs des peuples chez lesquels il faut aller les chercher, seroient agréables à toutes les personnes qui liront cet ouvrage.

N'ayant voyagé en Asie et en Afrique que

comme militaire et officier de cavalerie, mes observations n'ont eu pour objet que ce qui pouvoit être utile à mon arme et avantageux à ma patrie.

En 1798, lors de la conquête de l'Égypte par les Français, ce pays étoit gouverné par *Mahameth bey, Abour d'Ahabe*, qui avoit été nommé à cette dignité par le Grand-Seigneur; ses occupations se bornoient à la nomination de quelques beys auxquels il transféroit le droit de nommer les autres; du reste il étoit tout entier livré aux plaisirs et à la mollesse de son sérail : il avoit cependant, quoiqu'il n'en fît pas usage, l'autorité la plus illimitée sur les beys et sur tous les pays soumis à sa domination.

Les beys qu'il avoit nommés à cette époque étoient *Ibrahim bey, Mourad bey*, tous deux résidans au Grand-Caire; *Holmane bey El Korkayé, Hermade bey El Karargi, Moustapha bey El quibir, Ayoud bey El quibir* et *Ayoud bey defdédare*. Quoiqu'ils eussent tous une autorité très-étendue, cependant les deux premiers seulement, c'est-à-dire *Ibrahim* et *Mourad*, s'étoient arrogé le droit de nommer les autres. Le premier, qui s'occupoit généralement de la partie civile et des finances de toute l'Égypte, avoit nommé *Has-*

sane bey El Tahtaoni, Ibrahim bey El Seguiar, Hosmane bey El Hachare, Smagine bey El Sogahiar, Marsouh bey (son fils naturel), *Mustapha bey El Garbabier* et *Silim abou Diab*, qui tous étoient particulièrement dans la dépendance d'*Ibrahim*.

Mourad bey, chargé de la partie militaire, avoit nommé de son côté *Mahameth bey El Halfi* (son fils), *Hosmane bey El Berdessi*, *Hosmane bey El Tanbourgi*, *Mahameth bey El Manfong* et *Yahia bey*, qui dépendoient également de lui.

Il y avoit encore dans la Haute-Égypte un chef de beys nommé *Hassane bey Ali*, et sous ses ordres étoient *Hamade bey El Olavie*, *Hòsmane bey El Manfoug*, *Sélim bey El Ségohiare*, *Agbed El zaghemane bey Séguiare* et *Hosmane bey Hassane*.

Ce dernier avoit été exilé du Caire par *Mourad* et *Ibrahim*; il se tenoit au-dessus de *Seyne*; c'est lui qui livra ce fameux combat à la cavalerie française, à Redizier, le 13 janvier 1799; c'étoit de tous les beys le plus réputé par sa valeur et sa férocité. Les Français ont été heureux de le blesser, car il auroit détruit toute la cavalerie qui lui étoit opposée, tant ses troupes étoient animées par son courage et son intrépidité.

La force militaire de chaque bey consistoit toute en cavalerie; ils avoient chacun huit cents mamelucks pour leur garde particulière, et en outre cent cinquante kiachefs qui, étant gouverneurs de villes ou de parties de villes, devoient aussi en avoir environ cinquante sous leurs ordres; mais leur avarice d'une part, et la jalousie et la politique de *Mourat* et d'*Ibrahim* de l'autre, faisoient que souvent ce nombre étoit loin d'être complet chez la plupart d'entre eux; ces deux derniers seulement avoient toujours des forces supérieures aux autres.

Tous les kiachefs étoient mariés d'après les ordres et suivant la volonté de leurs beys, qui souvent leur donnoient des femmes de leur sérail.

Actuellement l'Égypte est gouvernée par *Mahameth ali*, bacha du Caire, qui, de simple officier, est parvenu par son courage et son épée à détruire l'autorité des beys; il a sous ses ordres une dizaine de mille Arnahautes et un nombre plus considérable encore d'Arabes, de janissaires et d'anciens mamelucks.

Ce bacha fait un commerce extrêmement lucratif avec les Anglais, sur l'exportation des grains, qui sont à très-bon marché et très-abon-

dans dans son pays. Il est immensément riche, connoît un peu de tout; sage autant que brave, bon général, grand administrateur, aimé et craint des habitans, il sera long-temps respecté de ses voisins, dont sa justice et sa sévérité ont gagné l'amitié.

Plusieurs tribus arabes avoisinent le Caire; on compte parmi elles les Arabes bédouins et les Arabes cultivateurs; les premiers ne sont que des bandes de voleurs formés en tribus. Ils s'établissent dans les déserts et y plantent leurs limites; plus ils ont d'hommes à cheval, plus ils sont respectés et craints de leurs voisins. Ils ont soin de s'établir le plus près possible des pays cultivés et sur les routes des caravanes; tout ce qui passe sur leur territoire leur doit une contribution. Ils ne vivent que de vols et de rapines. Ils prennent des moutons, des chèvres et des chameaux aux Arabes cultivateurs, pour aller les revendre ensuite à d'autres Arabes de la même profession. Les chefs de ces tribus ne suivent d'autres lois que leurs volontés. S'ils prononcent la peine capitale, la sentence est exécutée sans que personne ose réclamer. Ils se battent souvent entre eux; celui qui succombe est à la discrétion du vainqueur. Il paye sa rançon en donnant son monde, ses chevaux,

ses bestiaux et ses femmes, ou bien il est esclave. Toute prise est reconnue propriété du vainqueur. Il la vend ou s'en sert selon son plaisir ou son caprice. Il y a de ces tribus qui sont extrêmement nombreuses et qui sont généralement redoutées, même des Mamelucks.

L'Arabe cultivateur est un peu plus honnête homme; il cultive ses terres, élève ses bestiaux; tous ses hommes sont montés; on lui doit aussi une rétribution lorsqu'on passe sur ses terres.

Tous ces Arabes ne se battent que pour piller, et sont aux aguets et au courant de toutes les discussions que les beys ont entre eux. Si l'affaire ne s'arrange pas à l'amiable ou par la médiation des autres beys, et que ce soit le sort des armes qui en décide, les chefs des tribus, soit cultivateurs, soit voleurs, montent à cheval avec tout leur monde. Ils se présentent du côté où doit se donner la bataille, et ils reçoivent d'abord des deux mains; chaque bey les paye pour rester neutre; ensuite le plus riche tâche de les acheter pour les faire battre pour lui. Dans ce pays il n'y a ni parent, ni ami; c'est la force et l'argent qui donnent le bon droit. S'ils ne prennent point une part directe pour l'un ou l'autre parti, ils se tiennent

sur les flancs et le plus près possible des armées des beys, et pillent sans miséricorde celle vaincue. Quoique ces peuplades de voleurs soient ordinairement lâches, elles ne laissent pas d'inquiéter les combattans, et les obligent à avoir de fortes réserves de troupe pour garder leurs trésors, leurs femmes et leur butin; sans cela ils vont piller les villages de ceux qui se battent.

Ces hommes, qui n'ont aucune espèce d'éducation, raisonnent très-bien pour leurs intérêts; ils ont des personnes affidées dans chaque village qui les mettent au fait de tout ce qui s'y passe. Ils ont toujours aussi de petites patrouilles sur les limites de leurs tribus. Ceux qui avoisinent la mer, lorsqu'ils y voient un bâtiment, le suivent des yeux et font des vœux pour qu'il fasse naufrage; tout ce qui arrive à la côte leur appartient de droit, s'ils sont les plus forts.

Ces divers motifs empêchent de calculer au juste la force réelle des armées turques en Égypte. Dans huit jours elles augmentent ou diminuent de 50,000 hommes de cavalerie, selon que les Arabes sont avec ou contre eux. Si le bacha a beaucoup de Mamelucks, de troupes et d'argent, il est aimé, obéi et craint.

Des Mamelucks.

L'armement des Mamelucks est extrêmement soigné. Ils ont deux paires de pistolets, dont une dans les fontes ordinaires de la selle et l'autre dans des fontes plus petites, en velours ou en maroquin, placées sous le bras gauche du cavalier. Ces pistolets sont attachés par une courroie qui passe sur l'épaule droite. Ils ont d'habitude deux sabres. Ils en portent un avec des cordons en soie cramoisie; l'autre est attaché sur le devant de la selle de façon à être pris à la minute si le premier vient à manquer. Ils ont aussi une carabine ou une espingole, une masse d'armes, des javelots et une hache. Les Mamelucks se servent de toutes ces armes avec facilité, et même avec grâce. Presque tous les coups de sabre sont mortels, et il n'est pas rare dans une bataille de voir abattre des bras, des jambes et même des têtes. Ils présentent le sabre doucement en allongeant le bras; mais c'est en retirant le poignet que la lame, qui est très-courbe, fait son effet. Le seul moyen de se défendre avec avantage contre cette cavalerie, est celui de pointer à la figure ou de frapper sur les poignets, qu'ils ont à

découvert. La cotte de mailles dont les chefs sont revêtus au-dessous de leurs robes, et les trois ou quatre robes que portent les simples Mamelucks, parent tous les autres coups. Extrêmement courageux, lorsqu'ils sont démontés, ils prennent leurs sabres à deux mains, se lancent dans la mêlée et frappent à droite et à gauche en faisant infiniment de mal et de ravage. Comme ils ne font pas de prisonniers sur le champ de bataille, eux-mêmes ne se rendent jamais, jugeant de nos principes d'après les leurs.

Ils suivent rigoureusement les lois de l'Alcoran, c'est-à-dire qu'ils ne boivent aucune sorte de liqueur; et ils font consister leur bonheur à avoir de beaux habits, des femmes, des chevaux et des pipes.

Le cheval étant l'objet principal des soins et de l'attention des Mamelucks, je vais revenir au but de cet ouvrage par la description de cet animal.

Art. XI.

Description du Cheval.

L'homme change l'état naturel des animaux en les forçant à lui obéir, et en les faisant servir à son usage. De tous les animaux domestiques, c'est le cheval qui sans contredit en est le roi.

M. *de Buffon* est bien vrai dans sa description du cheval, lorsqu'il dit que la plus belle conquête de l'homme est celle de ce fier et fougueux animal, qui partage avec lui les fatigues de la guerre et la gloire des combats. Intrépide dans le danger, il le voit et l'affronte; il aime le bruit des armes, il le cherche et partage l'ardeur de son maître, dont aussi il partage les plaisirs de la chasse, des tournois et de la course, où brillant et étincelant, il embrase l'air qu'il électrise; mais, docile autant que courageux, il ne se laisse point emporter à son feu. Il sait réprimer ses mouvemens; non-seulement il fléchit sous la main de celui qui le guide, mais il semble consulter ses désirs en obéissant toujours aux impressions qu'il en reçoit; il se précipite, se modère,

s'arrête, et n'agit que pour y satisfaire : c'est une créature qui renonce à son être pour n'exister que par la volonté d'un autre; qui se livre sans réserve, ne refuse rien, sert de toutes ses forces, s'excède et meurt enfin pour mieux obéir.

Voilà le cheval dont on a développé les talens et dont les qualités ont été perfectionnées; c'est par la perte de sa liberté que l'on a commencé son éducation, et c'est par la contrainte qu'elle s'achève.

Le cheval est, de tous les animaux qui ont une grande taille, celui qui a le plus de proportion et d'élégance dans toutes les parties de son corps. En lui comparant tous les animaux qui sont ou au-dessous ou au-dessus de lui, on verra que l'âne est mal fait, que le lion a la tête trop grosse, que le bœuf a les jambes trop minces et trop courtes pour la grosseur de son corps, que le chameau est difforme; et que les plus gros animaux, tels que le rhinocéros et l'éléphant, ne sont pour ainsi dire que des masses informes. Le cheval n'a pas non plus un air d'imbécillité comme l'âne, et de stupidité comme le bœuf. Par la beauté de son encolure, par sa tête élevée, il semble vouloir se mettre au-dessus de son

état de quadrupède. Dans sa noble attitude il regarde l'homme face à face; ses yeux sont vifs et bien ouverts, ses oreilles sont bien faites et d'une juste grandeur, sa crinière accompagne bien sa tête, orne son cou et lui donne un air de force et de fierté; et sa queue, traînante et touffue, termine avantageusement l'extrémité de son beau corps.

Art. XII.

Du Cheval arabe.

Beau par ses formes, inappréciable par ses qualités, voilà en deux lignes le portrait du premier, du meilleur, du plus estimé des chevaux qui existent. Ils tirent leur origine des chevaux sauvages des déserts d'Arabie. Ils sont si légers que, dans leurs courses, ils approchent de la vitesse des autruches; si doux, que les Arabes les élèvent sous leurs tentes avec leurs femmes et leurs enfans; si remplis d'instinct et si attachés à leur maître, que dans la course la plus rapide, si le maître blessé vient à tomber, ils s'arrêtent tout court, restent près de lui et le défendent contre toutes les personnes qui veulent s'en approcher, et

qu'ils ne connoissent pas. Aussi *sobre* que *courageux*, aussi *doux* qu'*intrépide*, c'est un assemblage parfait de qualités enveloppées sous les plus belles formes.

Pour ne rien omettre sur ce précieux animal, je diviserai ce chapitre en neuf paragraphes, savoir :

§. Ier. Ses différentes races et sa naissance.
§. II. Ses beautés et qualités.
§. III. Ses défauts.
§. IV. Son éducation.
§. V. Son caractère.
§. VI. Sa nourriture.
§. VII. Soins et manière des Arabes de le panser.
§. VIII. Sa ferrure.
§. IX. Des préjugés des Turcs.

§. Ier. *Races et Naissances.*

Les chevaux arabes se nomment en général *kaail;* on leur donne ensuite des noms particuliers pour les distinguer les uns des autres.

Il y a trois principales races de chevaux ; la première, que l'on nomme *koclhani,* se trouve chez les Bédouins nommés *arabes anazees* et *arabes sakre;* ces Bédouins habitent la Syrie, et

campent depuis *Marbe-Ebngamer* jusqu'à *Damas*, et de *Damas* jusqu'à *Moka* et *El-medine*.

La deuxième se trouve chez les Bédouins appelés *hélalie* et *bahaa;* ces Bédouins campent depuis *Alep* jusqu'à *Bagdad*, et de *Bagdad* à *Bassora*.

La troisième enfin se trouve dans les environs du Caire, depuis *Belbesse* jusqu'à *Suez*, de *Suez* jusqu'à *Otour*, et d'*Otour* jusqu'à *Méka;* les tribus de Bédouins et d'Arabes des environs du Caire s'appellent *Soualha*, *Thouaza*, *Elakabée*, *Néfégat*, *Elgaiaede* et *Bellie*.

Ces trois races sont aussi différentes et aussi faciles à reconnoître pour un connoisseur que les chevaux limousins, normands et ardennois.

J'ai remarqué que les chevaux de la première race étoient plus minces que ceux des deux autres; ils ont les épaules moins chargées, la tête plus petite, les membres plus fins, l'encolure plus élevée; les crins dans cette partie sont longs et soyeux.

Les chevaux de la deuxième race ont le corps plus long, la tête moins petite, plus carrée; il a plus de dessous; c'est le vrai cheval de guerre: moins délicat, plus courageux,

plus capable de supporter les fatigues d'une longue route, il est préféré par les beys pour monter les Mamelucks.

Les chevaux de la troisième race sont plus étoffés, ont les têtes plus carrées et plus grosses, les jambes moins fines avec davantage de poil ; ils sont ordinairement gras et employés de préférence par les Bédouins des déserts et les Bédouins cultivateurs.

Chaque race se divise ensuite en trois qualités ; la première est celle des chevaux de race pure et ancienne des deux côtés ; la deuxième, celle des races anciennes, mais qui se sont abâtardies ; et la troisième, celle des chevaux communs. Comme c'est de la qualité que dépend le prix du cheval, les Arabes prennent le plus grand soin dans l'accouplement de leurs chevaux ; et s'ils ont une jument de la première et de la deuxième race sans avoir d'étalons de race noble, ils en cherchent et en empruntent à tout prix à leurs voisins ; alors ils rassemblent des témoins et appellent le cadi ou quelque autre personne publique, et font faire une attestation de l'accouplement où le nom du cheval et celui de la jument sont cités, et toute leur génération exposée. Lorsque la jument a pouliné, son maître rassemble encore

des témoins, et le cadi ou son délégué fait une deuxième attestation, dans laquelle on fait la description du poulain qui vient de naître, et où l'on relate le jour de sa naissance. Un extrait de ces deux attestations qui établissent la valeur du cheval, est renfermé sur une feuille de parchemin pliée en quatre dans un petit sac de peau, qu'on lui suspend au cou avec une corde en crin.

Les Arabes mettent une telle importance dans les formalités qui constatent l'alliance et la naissance de leurs chevaux, que 49 témoins sont insuffisans, et qu'il faut qu'ils soient au moins 50 pour que le maître obtienne son certificat.

§. II. *Beautés et Qualités.*

Belle tête, belle bouche, petites oreilles, petits pieds, corne claire et luisante, œil vif, perçant et très-ouvert, cou bien fait, belle encolure, naseaux bien dilatés, jambes superbes souvent marquées de blanc et presque sans poil, peau extrêmement fine, crinière longue et soyeuse, queue traînante et détachée, sont les beautés du cheval arabe.

Force, souplesse, courage, agilité, intré-

pidité, docilité, attachement et sobriété, en sont les qualités.

§. III. *Défauts.*

Je n'en ai jamais remarqué d'autres pendant trois ans et demi que j'en ai monté, que d'avoir l'encolure un peu épaisse, et quelquefois renversée à la naissance du garrot; mais ce défaut est presque imperceptible, et ne se voit que dans fort peu de chevaux. On a remarqué dans le cheval, comme on l'avoit fait dans l'homme, que celui qui avoit l'occiput large et gros, ainsi que la première vertèbre cervicale, étoit plus apte à la copulation que ceux qui avoient ces parties plus petites et plus minces. Donc, je ne crois pas qu'une encolure large soit un défaut dans un cheval destiné à devenir un étalon.

Le cheval arabe a, malgré cela, la tête extrêmement légère.

§. IV. *Éducation.*

Les mœurs des chevaux viennent presque en entier de leur éducation, ce qui peut faire présumer les soins et les peines que l'homme

doit prendre pour les soigner; mais il en est ensuite dédommagé par les services continuels qu'ils lui rendent. Cette partie si essentielle est cependant bien négligée par les Arabes; dès l'âge de trois ans ils commencent à monter leurs chevaux; et ces animaux, si délicats, si fins, faits pour être admirés, sont de suite embouchés avec un mors très-dur, sans liberté de langue, ayant des branches longues, et pour canon une bande de fer qui conduit très-avant dans la bouche un anneau qui sert de gourmette. Pour pouvoir placer un pareil mors, on est forcé de leur arracher les crochets et les coins. Ils sont ensuite exercés à la course la plus rapide, et sans aucun ménagement ni pour leur force ni pour leur âge.

Les beys ont quelques Turcs qui prennent le titre d'écuyers; ils dressent leurs chevaux par la pression plus ou moins forte de leurs jambes, et en les frappant avec les angles des étriers qui sont tranchans. Ils portent les angles de derrière tout-à-fait au flanc lorsqu'ils veulent prendre l'allure la plus vite. Ils n'ont ni règles ni principes raisonnés; cependant j'ai vu un de ces soi-disant écuyers extrêmement adroit. Il prenoit une lance de vingt pieds de longueur, dont il plaçoit l'une des extrémités dans le

sable, tenant l'autre de la main droite, et il faisoit ensuite galoper son cheval à droite avec grâce et légèreté, sans que le bout de la lance quitte le pivot : lui ayant dit de changer de main, il exécuta ce mouvement toujours au galop, en se rapprochant du centre et en laissant couler sa lance dans sa main jusqu'à ce qu'elle fût tout-à-fait droite; alors prenant les rênes de son cheval dans la bouche, il se saisit de la lance de la main gauche et continua son galop à gauche en reprenant ses rênes de la main droite. Ce mouvement se fit avec tant de précision que son assiette ne se dérangea pas un seul instant.

Combien, si, presque sans principes, on peut faire faire des choses aussi extraordinaires à ces superbes animaux, ne regrette-t-on pas de n'en point avoir quelques-uns dans ce pays, dont on auroit pris un soin extrême? Combien ne seroit-il pas intéressant et curieux de voir ce cheval, le plus beau, le plus doux de son espèce, en devenir aussi le plus instruit? L'exemple récent que viennent de donner MM. *Franconi*, en dressant et rendant familier un cheval qui passoit chez les Anglais pour indomptable, doit faire juger du degré de perfection où ils pourroient conduire un cheval

qui ne témoigne jamais d'autre volonté que celle de son maître.

La promptitude avec laquelle ils sont parvenus à représenter l'Inauguration de la statue de Henri IV, n'est pas moins étonnante. En moins d'un mois la pièce a été montée et jouée, et pour cela il falloit faire exécuter des choses surprenantes à une douzaine de chevaux différens. Le plus adroit est sans contredit celui que monte Henri IV, qui est représenté par *Franconi* lui-même. Il le fait monter sur un piédestal de huit pieds de hauteur sur trois de largeur, par le moyen d'une espèce de pont appuyé sur le piédestal, et que l'on retire aussitôt qu'il y est placé. Tranquille sur le péril qui le menace s'il fait le moindre mouvement, la musique, les danseurs, le tapage qui se fait dans la salle et autour de lui, ne sauroient l'intimider ni l'émouvoir; viennent ensuite douze chevaliers français montés sur des coursiers et tenant chacun une couronne à la main. Ils entourent le piédestal, et, à un mouvement qu'ils font tous, les chevaux se cabrent, placent leurs pieds de devant sur le bord supérieur du piédestal; les cavaliers se dressent sur leurs étriers et couronnent Henri IV. Les chevaux sont obligés de rester sur les pieds de derrière pendant une minute. Si une par-

tie de ces choses extraordinaires est due aux talens de MM. *Franconi*, on ne peut cependant se lasser d'admirer l'adresse, l'instinct et l'intelligence des chevaux qu'ils montent, et dont jusqu'à présent on n'a peut-être pas encore découvert toutes les qualités.

§. V. *Du Caractère.*

Intelligent, doux et docile, il reçoit avec la plus grande facilité toutes les impressions qu'on veut lui donner; la familiarité avec laquelle il est élevé, l'attache à la famille de son maître, le lie d'amitié avec elle, et fait qu'il ne la quitte qu'à regret; dans le repos, presque toujours entravé, exposé à toute l'ardeur du soleil, on le voit, la tête baissée, jeter des regards inquiets vers celui qui le prive de la liberté; il suit de l'œil tous ses mouvemens, voudroit deviner ses volontés pour les remplir, et ne désire la liberté que pour la consacrer à son utilité. Libre, il le suit comme le feroit le meilleur chien. Il défend son maître s'il est attaqué, prend part à l'action, et affronte avec intrépidité tous les périls qui le menacent.

§. VI. *Nourriture.*

L'aridité du climat où il est élevé, a peut-être beaucoup contribué à sa sobriété. La ra-

reté de l'eau a forcé les Arabes de plusieurs tribus à ne le faire boire qu'une fois par jour; il y a beaucoup de tribus aussi où on l'oblige de manger en un seul repas la très-petite ration qui lui est destinée pour la journée. Les Arabes de ces tribus étant presque toujours occupés, soit à leur négoce, soit à la surveillance de leur territoire, les chevaux restent sellés et bridés toute la journée; et ce n'est ordinairement que le soir qu'on leur donne dans une musette (faite moitié de poil de chèvre et moitié de poil de chameau), la ration qui doit leur servir vingt-quatre heures. Elle se compose souvent de paille hachée et d'orge; après la récolte, il reçoit du trèfle et des lentilles, mais toujours en très-petite quantité.

§. VII. *Soins et Pansage.*

Malgré l'espèce de négligence qu'apportent les Arabes pour éviter à leurs chevaux des maux qu'ils pourroient leur épargner, ils ont cependant dans leur instinct le plus grand soin de lui. Ils le pansent habituellement deux fois par jour, et lorsqu'ils sont près du Nil, ils ont un soin particulier de le faire baigner. Quand l'Arabe n'est point occupé, il lui parle et

raisonne avec lui, le caresse et lui témoigne la plus sincère amitié.

Les ustensiles de pansage des Arabes consistent en un bouchon fait avec une tresse de filasse qui se trouve dans le bas des branches de la tête du dattier; c'est une espèce de toile très-claire, dont les Arabes font des cordes et des tresses qu'ils tournent sur elles-mêmes, et auxquelles ils donnent la forme d'un gros champignon; ils y font des entailles à l'extérieur pour lui procurer l'effet de la brosse; c'est avec ce bouchon et avec une espèce de gant fait de poil de chèvre ou de chameau qu'ils pansent leurs chevaux, et qu'ils savent les rendre aussi propres qu'un cheval pansé avec étrille, brosse, bouchon, peigne, éponge, etc.

Les chevaux arabes, quand ils ne sont point montés, sont presque toujours entravés. Il y a quatre sortes d'entraves, c'est-à-dire, à quatre, à trois, à deux, et enfin à une simple. Elles sont faites de la même matière que leur bouchon pour le pansage. Les extrémités de celles à quatre branches se réunissent sous lui; celles à deux branches se réunissent par le milieu à une corde attachée à un fort piquet de la longueur de 6 pieds en avant et en arrière, ce qui empêche le cheval ou de trop

avancer ou de trop reculer, en lui laissant cependant la facilité de se coucher et de se lever à volonté. Outre toutes ces précautions, les Arabes attachent presque toujours leurs chevaux par deux longes.

§. VIII. *Ferrures.*

Les maréchaux-ferrans de ce pays sont encore plus ignorans que les nôtres; les outils d'un maréchal ne consistent qu'en un boutoir, un brochoir et des pinces. Ils ne connoissent ni tricoises, ni rogne-pied, ni ciseau, ni râpe, ni poinçon, etc., etc.

Le côté tranchant du boutoir est recourbé sous lui en faisant face au manche, de façon qu'ils doivent le retirer à eux, au lieu de le pousser comme cela se pratique en France; de cette manière, ils coupent toujours la corne en sens naturel, ne l'écaillent pas et n'occasionnent jamais d'accident. Ils ferrent à froid le pied paré droit, c'est-à-dire les quartiers et la sole unis. Ils mettent toujours un morceau de feutre entre la corne et le fer pour protéger la fourchette contre le gravier qui pourroit l'endommager, et afin que le feutre puisse, par l'humidité qu'il entretient, la pourrir et l'empêcher de croître.

Les fers sont plats avec un seul petit trou au milieu; ils sont généralement mal faits, et les clous mauvais.

Cette ferrure est la plus convenable au terrain mou et sablonneux de l'Égypte.

§. IX. *Des Préjugés.*

Les Arabes, aussi fanatiques que les Turcs, sont comme eux scrupuleux observateurs de leur religion. Pleins de respect et d'amour pour Mahomet, ils s'écartent rarement des préceptes qu'il est sensé avoir donné. Ils ont en général une grande vénération pour les vieillards, et sur-tout pour les barbes blanches, qui attirent plus particulièrement leur respect. Il y en a qui font les inspirés, et qui prédisent l'avenir pour se procurer des moyens d'existence. Une seule famille s'est arrogé ce pouvoir, et elle le conserve depuis un temps immémorial.

Pour en venir aux préjugés qui concernent les chevaux, j'ai remarqué que les Arabes croient, et beaucoup de Turcs partagent cette opinion, que plusieurs chevaux naissent avec deux sortes d'épis, qu'ils désignent l'un sous le nom d'*épi du bonheur*, et l'autre sous celui

du *malheur* (l'épi est un contre-sens de poil qui se trouve quelquefois au front, aux côtés du cou, à l'avant-bras ou au poitrail). Celui du bonheur se trouve ordinairement au front, et le possesseur d'un cheval ayant ce signe, doit, d'après leur croyance, être constamment heureux. L'épi du malheur, au contraire, est souvent placé au poitrail, et doit nécessairement occasionner la mort du cavalier qui le monte. Ils poussent même la superstition jusqu'à remarquer son genre de mort dans la forme de cet épi; et ils prédisent d'avance s'il sera atteint d'un coup de sabre, d'une balle, ou d'un coup de lance.

Je n'ai jamais été assez crédule pour me laisser influencer par de semblables chimères. Cependant, je dois avouer que souvent le hasard a confirmé l'erreur de ces peuples; par exemple, j'ai vu le colonel *Pinon*, du 15e. régiment de dragons, tué au combat de *Bénéadi*, le 18 avril 1798, sur un superbe cheval gris qu'il venoit d'acheter presque pour rien, parce qu'il avoit l'épi de la mort.

J'ai vu également M. *Fontaine*, chef d'escadron au même régiment, tué d'un coup de sabre sur un cheval qui avoit aussi cet épi; et enfin, MM. *Refronier*, chef d'escadron au 22e.

régiment de chasseurs, *Dubois*, capitaine au 14e. régiment de dragons, et une foule d'autres dont je ne puis rapporter les noms, tués à la bataille d'Aboukir, montant des chevaux de la même espèce. En revanche, il me seroit impossible de citer tous les officiers qui en montoient ayant les mêmes signes, et qui sont revenus bien portans en France.

Les Arabes et les Turcs recueillent avec le plus grand soin tout ce qui les confirme dans leur opinion, et ils en sont tellement pénétrés, qu'un cheval du plus grand prix par ses formes et ses qualités, sera donné presque pour rien s'il a l'épi du malheur, tandis qu'ils payeront depuis 100 jusqu'à 150 louis celui qui a l'épi contraire, fût-il la plus grande rosse du pays.

Pour toutes les maladies nerveuses, les Arabes appliquent le feu à leurs chevaux; et sans avoir de principe écrit, ils traitent très-bien les maladies internes.

PROJET

POUR

L'ÉTABLISSEMENT DES HARAS.

Ainsi que tous les auteurs qui n'écrivent que pour ajouter à la prospérité de leur pays, je n'ai pu jusqu'ici qu'indiquer les vices qui nuisent à la propagation des chevaux et à la conservation de notre numéraire; il ne s'agit plus maintenant que de trouver les moyens d'y remédier, et de donner la facilité de mettre à exécution un projet aussi important.

Trois questions se présentent naturellement dans la position où nous nous trouvons aujourd'hui.

SAVOIR :

1°. Les étalons qui existent actuellement dans nos haras, sont-ils suffisans pour servir nos cavales, et capables d'augmenter et d'améliorer la propagation des chevaux?

2°. Le Gouvernement peut-il sortir annuellement du trésor les sommes présumées nécessaires pour l'achat des étalons ?

3°. Est-il prudent et politique de laisser, sans nécessité absolue, exporter tous les ans à l'étranger une somme de douze à quinze millions au moins ?

Comme il n'y a nul doute que l'on ne réponde négativement à ces trois questions, il faut donc présenter une mesure sage, évidente à tous les yeux, certaine par ses principes et facile dans son exécution, qui puisse restaurer nos haras, favoriser l'industrie et le commerce, et nous délivrer enfin du honteux tribut que nous payons à l'étranger, pour l'achat des objets qu'avec un peu de soins et de bonne volonté nous pourrions nous procurer plus avantageusement chez nous que dans tout autre lieu.

Tout commencement est difficile, sur-tout lorsqu'il faut vaincre des préjugés et surmonter des obstacles ; mais si l'on parvient au but, on a fait un bien grand pas vers la raison.

Pour obtenir une amélioration sensible, il est nécessaire d'embrasser de suite un plan plus vaste, de trouver des moyens pour instruire les cultivateurs en flattant leur amour-propre, et de les intéresser à faire des élèves en

leur procurant la facilité de doubler le produit de leurs terres. Il faudroit sur-tout mettre la classe des riches propriétaires dans l'obligation de s'intéresser à une amélioration aussi importante; et l'on ne pourroit mieux y réussir qu'en créant dans chaque département des conseils d'administration, chargés de la surveillance des haras, composés des préfets, sous-préfets, conseillers de préfecture, électeurs, maires et adjoints. Tous ces fonctionnaires étant pour la plupart de riches propriétaires, ils ont, par leurs rapports journaliers avec des individus de toutes les classes, une égale influence dans les villes et dans les campagnes; et c'est d'eux seuls que peuvent venir l'instruction et l'exemple.

Voici ce que je propose pour parvenir à ce but.

1°. Il faudroit former en France six haras d'expérience, appelés *Haras royaux spéciaux;* il seroit attaché à chacun d'eux,

Un inspecteur,

Un commandant de haras,

Un écuyer commandant,

Un artiste-vétérinaire avec rang de commandant,

Un trésorier chargé des registres et de la comptabilité,

Deux artistes-vétérinaires brevetés,

Un maréchal-des-logis,
Huit brigadiers gardes étalons,
Deux maréchaux ferrans,
Et un cavalier par deux étalons.

Le conseil d'administration de chaque haras royal d'expérience seroit composé de l'inspecteur président, du commandant, de l'artiste-vétérinaire commandant, de l'écuyer, et du trésorier faisant fonctions de secrétaire tenant la plume.

Les six haras royaux seroient placés dans les établissemens actuellement existans, qui se trouvent au centre des départemens réputés pour faire le plus d'élèves.

Il seroit en outre créé dans chaque division militaire un haras, appelé *haras départemental*, et qui se composeroit de la manière suivante :

Un commandant,
Un artiste-vétérinaire breveté,
Un quartier-maître trésorier,
Huit brigadiers gardes étalons,
Deux maréchaux ferrans,
Et un cavalier par deux étalons.

Le conseil d'administration se composeroit :
D'un préfet, président honoraire,
Du commandant président,
D'un conseiller de préfecture et d'un élec-

teur du département, honoraires et choisis, autant que possible, parmi les connoisseurs faisant des élèves.

Dans chaque département il seroit établi une commission d'instruction et d'encouragement pour la culture des prairies et le commerce des chevaux. Ces commissions seroient composées des préfets, présidens, des sous-préfets, des maires, des huit plus riches propriétaires faisant des élèves, et d'un artiste-vétérinaire breveté, qui auroit aussi voix consultative.

Le commandant du haras de la division seroit admis au conseil d'administration lorsqu'on y croiroit ses connoissances nécessaires.

Les inspecteurs des haras royaux spéciaux auroient la surveillance des haras départementaux qui leur seroient assignés, de manière que les haras départementaux ne seroient que des subdivisions des haras spéciaux.

2°. Il seroit établi dans chaque haras royal et départemental les registres suivans :

Un pour la correspondance,

Un pour les mutations, situations, mouvemens et contrôles des hommes et des chevaux;

Un pour les étalons, qui contiendroit le jour de leur arrivée dans le haras, le nom des personnes par qui ils auront été achetés, leur

prix, leur pays, ainsi que le nom des pères et mères et leur généalogie. On comprendra aussi dans ce registre le signalement, la quantité de sauts et de poulains que l'étalon aura faits chaque année, avec le détail des qualités et des défauts de ses descendans; l'espèce de cavale qu'il aura couverte, et enfin les détails les plus circonstanciés sur son caractère, son tempérament, sa force et sa santé.

De plus, il seroit tenu un registre de naissance de poulains avec le détail de toute leur généalogie.

Les étalons et les jumens poulinières appartenant à l'administration, seront marqués de deux LL, surmontés d'une couronne avec la lettre initiale du haras, et le numéro de l'étalon ou de la jument.

Il seroit imprimé à Paris des extraits du registre de naissance, timbrés et numérotés avec les armes du roi, pour être envoyés aux conseils d'administration des haras royaux et départementaux qui, d'après les besoins, en enverroient aux commissions des départemens, pour être ensuite transmis aux maires des communes.

Lors de la naissance d'un poulain, le propriétaire seroit tenu d'en faire sa déclaration au maire ou à l'adjoint qui en délivreroit le

certificat en présence de deux témoins propriétaires ou voisins. Ce certificat feroit mention si le neauveau-né est issu d'un des étalons du Gouvernement; dans le cas contraire, il seroit déclaré provenir d'un père inconnu.

Lors de la monte, le propriétaire d'une jument pleine recevra un petit bulletin d'acquit de la somme payée pour les sauts, le jour, le nom et le numéro du père avec un extrait de son signalement. Ce certificat sera présenté à l'officier public le jour de la naissance du poulain, et servira à constater l'identité et la légitimité de la parenté. Des registres seront tenus à cet effet dans chaque justice de paix.

Les registres, certificats et bulletins seroient envoyés par les soins de l'administration établie par S. E. le Ministre de l'intérieur. La tenue desdits registres seroit sous la surveillance des préfets, des présidens de commissions et des maires.

Les acheteurs pourront exiger les certificats de naissance; et pour donner toutes les facilités possibles en cas de perte, les maires et sous-préfets seroient autorisés à en délivrer de nouveaux, sur l'attestation de deux propriétaires voisins du requérant.

Il seroit encore nécessaire d'établir un journal général des haras et du commerce, faisant

mention des instructions, et généralement de tout ce qui sera relatif aux haras, à la manière d'élever les poulains, et de cultiver fructueusement les prairies naturelles ou artificielles. Ces dernières demandent peu de soins; mais, parmi les autres, il y en a qui produisent peu d'herbes, quelquefois courtes et très-claires. Elles se trouvent souvent sur des terrains qui ont une pente rapide. Pour en doubler le produit, on peut les ensemencer tous les trois ou quatre ans avec des graines de trèfle, de luzerne ou de sainfoin. Il faut sur-tout s'y prendre de manière à retenir les eaux dans les prairies qui se trouvent sur les pentes, et chercher au contraire à les faire écouler dans celles des bas-fonds. De cette manière, on peut remédier à la qualité et quantité de fourrages. Les prairies qui sont dans les bas-fonds donnent ordinairement beaucoup de joncs, de chardons, d'orties, et quantité de plantes qui les gâtent.

Quant aux chardons, c'est par la négligence des cultivateurs que quantité de prairies en sont couvertes. Il faut les arracher avant qu'ils soient en fleur; sans cette précaution, le vent jette la graine, et un seul pied de chardon peut en produire cinq cents.

Ce journal pourroit être rédigé par l'inspec-

teur général des Écoles vétérinaires, à qui les administrateurs des haras enverroient des notes acquises par l'expérience, mais toujours d'après l'approbation de S. Exc. le ministre de l'Intérieur. Les préfets seroient obligés de s'abonner à ce journal, et en transmettroient des extraits aux sous-préfets et aux maires par la voie de leur mémorial. Le Journal du Commerce pourroit également insérer ces articles.

Les haras royaux d'expérience alimenteroient les haras spéciaux départementaux; et à cet effet il seroit de suite préparé des établissemens dans les chefs-lieux de départemens pour recevoir les étalons qui seroient envoyés par les haras royaux.

Le plus tôt possible, les étalons actuellement existans en France, appartenans au Gouvernement, seroient répartis entre les haras départementaux, selon les besoins, et divisés en autant d'escouades qu'il y a de départemens dans chacune des divisions militaires; ce qui pourroit se faire pendant le temps de la monte. Après cette époque, les étalons, ainsi que les employés de l'administration ayant clos les registres dans chaque département, retourneront au chef-lieu où sera établi le haras départemental.

Il sera fait de suite achat de 150 étalons étrangers pour être placés dans les six haras royaux d'expériences.

Cinquante seront achetés en Angleterre, en Hanovre, dans le Holstein, le Mecklenbourg et la Hollande; quarante en Espagne, en Savoie ou en Sardaigne; et soixante en Arabie, dont quarante de première race dans la Syrie, et vingt de seconde race dans l'Egypte, entre cette dernière province et Damas.

Ce projet ayant pour but d'augmenter et d'activer une branche de commerce territoriale et toute nationale, en empêchant de sortir de France une quantité considérable de numéraire, je me charge de donner la preuve que, des premières et indispensables dépenses à faire pour en hâter l'exécution, les deux tiers au moins peuvent être payés par l'échange des productions de nos manufactures.

En prenant des précautions, en soignant les accouplemens et en gardant nos plus belles productions, il ne seroit nécessaire, pour entretenir dans nos haras et y conserver les tiges de première race, que d'acheter chaque année vingt-cinq étalons arabes pour remplacer les pertes.

Il a déjà été prouvé combien il seroit avantageux d'acheter et de conserver dans nos haras

les poulains ou pouliches qui auroient obtenu des prix.

Il le seroit également de ne prendre pour la remonte de notre cavalerie qu'un très-petit nombre de jumens, puisque celles employées à cet objet sont habituellement grandes et fortes, et qu'en conséquence elles conviendroient mieux à être poulinières. Mais, pour ne pas perdre l'utilité d'une semblable mesure, ou en laisser tout l'avantage aux maquignons, qui saisiroient avec empressement l'occasion d'acheter ces jumens pour les vendre à Paris pour les attelages, il seroit à désirer que de riches propriétaires, ou l'administration elle-même, en fassent acquisition pour les rendre à l'état que leur a indiqué la nature, c'est-à-dire celui de mères.

Il ne faudroit, pour mettre mon projet à exécution dans toute son étendue, qu'établir une caisse territoriale, formée d'abord d'un million, par un crédit de pareille somme ouvert à S. Exc. le ministre de l'Intérieur sur la caisse d'amortissement. Ce million pourroit être remboursé par cinquième d'année en année; et si on veut en calculer les avantages, on verra du premier coup d'œil qu'avec cette somme employée sagement, on empêchera une exportation de 12 à 15 millions par année, et que

dans cinq ans les produits de nos surfaces seront doublés.

Les 150 étalons que je propose d'acheter, et qui seroient nécessaires pour restaurer les six haras spéciaux et former la souche des haras départementaux, ne coûteroient pas 500,000 francs, et les deux tiers de cette somme resteroient en France pour être employés à l'achat des marchandises qui pourroient être données en échange.

Les autres 500,000 francs seroient employés pour former et utiliser les établissemens destinés aux haras projetés. Ainsi donc, une seule somme de 150,000 francs environ sortiroit de France pour l'établissement d'une branche de commerce dont je vais prouver tous les avantages.

Pour partir d'un principe certain, balancer les dépenses avec les recettes, et voir tout ce qu'on pourroit retirer d'un million, emprunté pour cinq ans sous les plus grandes et meilleures garanties, je n'ai besoin que de détailler la situation où se trouveront les haras une fois le million employé, et voir la position où ils seront dans neuf ans, terme que j'ai choisi pour prouver l'avantage de la propagation de ces animaux.

Recettes.

Il y avoit autrefois en France à-peu-près 3200 étalons, dont 1200 environ appartenoient au Gouvernement, et à-peu-près 2000 à des particuliers autorisés à les tenir. En cessant d'accorder ces autorisations, et en donnant de l'extension à ce commerce, ce nombre de 3000 seroit insuffisant pour la propagation des chevaux, et par suite il devroit être doublé; ce qu'il seroit facile de faire en suivant mon projet pour leur placement. En attendant, et pour ne rien donner au hasard, je suppose que 1200 étalons choisis sur ceux actuellement existans, seroient conservés, ce qui, avec les 150 que je propose d'acheter, feroit un total de 1350. Pour ne point les fatiguer, je suppose encore qu'on ne leur fera faire que vingt sauts par mois pendant le temps de la monte, qui ne dure que trois mois; ce sera soixante sauts par étalon, ou quatre-vingt-un mille pour la totalité. En évaluant le saut à 10 francs, cela produira annuellement la somme de 810,000 fr., et en neuf ans, celle de 7,290,000

En supposant qu'à la cinquième année le nombre des étalons choisis

7,290,000

De l'autre part. . 7,290,000

dans les élèves sera de 650, que chaque année ensuite on augmentera le nombre des étalons, par le choix des productions, de 500, pour les porter jusqu'à 4000 à la fin des neuf ans, je trouve que les sauts de ces étalons me produiront encore, savoir :

650 étalons pend. 5 ans à 600 f. par an				1,950,000	4,950,000
500	— pendant 4 ans à 600 f.	—		1,200,000	
500	— pendant 3 ans à 600 f.	—		900,000	
500	— pendant 2 ans à 600 f.	—		600,000	
500	— pendant 1 an à 600 f.	—		300,000	

Il entre encore dans ma supposition que le Gouvernement n'aura d'abord que 2000 jumens poulinières, qui donneront, pendant l'espace de neuf ans, soit par elles-mêmes, soit par leurs enfans, 42,000 productions : en ôtant de ce nombre les 2650 élèves que l'on aura gardés pour étalons, et je suppose 21,000 pouliches que l'on aura conservées pour poulinières, il n'y aura eu de vendu que

12,240,000

Ci-contre. . 12,240,000

18,350 poulains; en les calculant au prix bien modéré de 500 francs pièce, cela fait la somme de.. . . 9,175,000

Comme les 2650 étalons et les 21,000 jumens conservées ne seront que le choix des productions, et qu'ils vaudront au moins 1500 ou 2000 francs, je crois faire un calcul extrêmement bas en ne les évaluant, l'un dans l'autre, qu'à 1000 francs pièce; ce sera encore une somme de. 23,650,000

Total de la recette. . . 45,065,000

Dépenses.

Les établissemens des haras départementaux ne se feront qu'à fur et à mesure qu'on pourroit les former. Ainsi les dépenses pour cet objet ne s'augmenteroient que progressivement. Cependant, pour faire voir jusqu'où peut aller l'avantage de mon projet, et ne pensant pas que, dans la plus grande prospérité des haras, pendant neuf ans, cette somme puisse s'élever plus haut que celle de 800,000 francs par an, cela fait pour neuf ans.. 7,200,000

De l'autre part. . . 7,200,000

D'après mon projet encore, les étalons et les jumens coûteroient extrêmement peu à nourrir, puisqu'il seroit possible d'en répartir une grande partie avantageusement, un travail modéré, peu fatigant et nécessaire à leur santé, pouvant suffire à leur nourriture. Ceux qui ne pourroient être répartis, et qui resteroient dans les haras, pourroient être utilisés pendant neuf mois de l'année en les employant aux Écoles d'équitation projetées et à la culture des terres, qu'il sera avantageux à l'Administration d'entretenir dans le voisinage des haras. Cependant, malgré tous ces moyens de réduire à rien ou presque rien cet objet, j'admets encore 50 centimes par jour et par cheval, prix considérable, puisque, dans la plus grande partie de nos provinces, on n'évalue la ration complète d'un cheval

7,200,000

Ci-contre. . 7,200,000

qu'à 75 centimes. En calculant la nourriture des 2000 jumens et des 1350 étalons pour neuf ans, c'est 5,502,375

Je dois aussi compter au même prix la nourriture des élèves conservés pour étalons et pour jumens ; et je trouve à nourrir :

1000 jumens				pendant 6 ans font		6,000
2000	*id.*	650 étalons pend.		5 ans	—	13,250
3000	*id.*	500	*id.*	4 ans	—	14,000
4000	*id.*	500	*id.*	3 ans	—	13,500
5000	*id.*	500	*id.*	2 ans	—	11,000
6000	*id.*	500	*id.*	1 an	—	6,500
					C'est-à-dire	64,250

chevaux à nourrir pour un an ; et en multipliant ce nombre par 162 fr. 50 c., prix supposé pour la nourriture d'un cheval pendant un an, je trouve la somme de.. . . 10,440,650

En admettant aussi une dépense annuelle de 100,000 francs pour l'achat des étalons pour entretenir les haras en chevaux du sang le plus pur et de première race, pour neuf ans, c'est encore une somme de. 900,000

Total de la dépense. . . 24,043,025

La recette présumée la plus basse étant de.	45,065,000
et la dépense évaluée au contraire au prix le plus élevé, n'étant que de.	24,043,025
le bénéfice de neuf ans est de. .	21,021,975

Ainsi donc, un projet qui n'a pour principal but que d'empêcher l'exportation d'une quantité considérable de numéraire; d'établir une branche de commerce productive et qui augmenteroit presque du double le produit de nos surfaces, qui auroit encore l'inappréciable avantage d'améliorer et de rendre précieuse la race des chevaux en France, et d'éviter au Gouvernement une dépense annuelle de 800,000 francs que l'on portoit au budjet pour l'entretien des haras, seroit encore pour l'État la source de plusieurs millions de revenu par année.

Je dis plusieurs millions de revenu, parce que les neuf premières années les frais et l'augmentation de l'établissement absorbent la plus grande partie des bénéfices. Mais si l'on veut voir le revenu fixe des haras après les neuf ans, il ne faut que continuer pour un an les calculs

déjà commencés, bien entendu que les haras resteront comme nous les avons laissés.

Recettes.

Il y a 4000 étalons qui feront soixante sauts par année, ce qui fait 240,000, qui, à 10 francs, font	2,400,000
Il a aussi 23,000 jumens poulinières qui donneront chacune un petit; en les évaluant à 500 fr. pièce, c'est	11,500,000
TOTAL de la recette. . .	13,900,000

Dépenses.

L'entretien annuel des haras est évalué à.	800,000
Le renouvellement des étalons pour conserver les premières races.	100,000
La nourriture des 23 mille poulinières et des 4000 étalons, calculée à raison de 162 fr. 50 c. pour l'année, est de.	4,387,500
TOTAL de la dépense. . .	5,287,500

La recette étant de.	13,900,000
La dépense de.	5,287,500
Le bénéfice annuel est donc de.	8,612,500

Je n'ai point porté en recette le produit des extraits de naissance qui seront payés un franc, parce que moitié de cette somme est destinée aux frais d'impression et de registres, et l'autre à former une masse pour être distribuée en prix d'émulation aux différens propriétaires qui présenteront aux jurés, une fois par an, les plus beaux élèves.

Ce commerce étant extrêmement lucratif, et ne présentant aucune chance désavantageuse, quantité de propriétaires ne manqueront pas de se livrer à cette culture. Il s'ensuivra que la France, au lieu d'exporter 12 ou 15 millions tous les ans pour l'achat des chevaux, les conservera, et qu'avant dix ans, au contraire, nos voisins nous rapporteront, pour l'achat de nos chevaux, le numéraire que nous étions dans l'habitude de leur porter pour le même objet.

Nous aurons donc non-seulement la gloire de nous être affranchis d'un monopole aussi déshonorant pour l'industrie française qu'onéreux pour ses finances; et on verroit en Angleterre un lord se glorifier de monter un cheval de race française.

Pour faciliter ce projet et augmenter encore d'une manière sensible les revenus de l'État, il seroit nécessaire de porter le droit d'expor-

tation à 100 francs par tête de cheval; et pour donner aux propriétaires les moyens de vendre leurs poulains, il seroit défendu aux conseils d'administration des corps de cavalerie de passer aucun marché avec les maquignons pour l'achat des chevaux de remonte. A l'avenir, le colonel, les officiers instruits et l'artiste vétérinaire de chaque régiment feroient ces différens achats, mais toujours sous la responsabilité du colonel et du conseil d'administration. D'après les registres qui seroient tenus, et que j'ai indiqués plus haut, et d'après les rapports des préfets sur la quantité des chevaux existans dans chaque département, propres à la cavalerie, à l'artillerie et au train, S. Ex. le ministre de la guerre seroit à même d'indiquer et de désigner à chaque régiment l'endroit et les départemens où les remontes se feroient. Le jour du départ des remontes, le préfet et l'inspecteur aux revues, ou le sous-inspecteur, passeroient une revue des chevaux, et délivreroient un certificat d'origine qui seroit porté sur le contrôle signalétique de remonte, dressé en quatre expéditions, dont une resteroit entre les mains du préfet ou de l'inspecteur aux revues, deux autres seroient envoyées à LL. Ex. les Ministres de l'intérieur et de

la guerre, et la quatrième resteroit entre les mains de l'officier qui auroit été chargé de la remonte.

Messieurs les colonels ont assez d'intérêt à ce que leurs régimens soient bien montés, pour s'assurer que tous les fonds destinés aux remontes y soient employés : ainsi, dans tous les cas, ils seront personnellement responsables de l'achat des mauvais chevaux.

C'est en employant de tels moyens que le Roi pourra dire avec certitude : Il sortira cette année de mon trésor 20 millions pour la remonte de ma cavalerie ; dans trois mois les deux tiers de cette somme y seront rentrés, après avoir servi et facilité l'acquittement des contributions. De cette manière, le propriétaire trouveroit à vendre ses chevaux, et pourroit compter sur le produit de ses élèves.

Qu'arrive-t-il lorsque les régimens passent des marchés avec des maquignons et des Juifs ? Ces hommes, à moins que ce ne soient de très-riches fournisseurs, n'ont ordinairement pas le sou, et très-peu de crédit. Ils empruntent de l'argent à un gros intérêt pour pouvoir faire les premières livraisons. Ils vont acheter des chevaux chez nos voisins ; souvent ils les font entrer en France par contrebande, ce qui fait

encore une perte pour le trésor. Ils vont quelquefois les chercher jusqu'à cent cinquante lieues de l'endroit où ils doivent être livrés.

Les accidens qui doivent survenir, les frais de route, les chevaux qui leur sont refusés et qui leur occasionnent des pertes; toutes ces différentes chances étant calculées par les maquignons, ainsi que les différens cadeaux qu'ils sont habitués de faire, soit à l'officier payeur, soit à l'artiste vétérinaire ou à toute autre personne, prouvent que ceux chargés d'acheter des chevaux de cavalerie pour lesquels le Gouvernement accorde 560 francs, ne peuvent, pour être couverts de leurs frais, les payer sur les lieux plus de 10 à 12 louis.

Ces motifs, et l'habitude de battre les chevaux pour fasciner les yeux des personnes chargées de leur réception, contribuent autant à ce que notre cavalerie soit mal montée, que notre numéraire ne soit exporté.

L'officier de grosse cavalerie chargé d'acheter des chevaux pour son régiment, pourroit les payer 500 francs; et alors il pourra en avoir de beaux, bons, jeunes, bien faits, vigoureux, et l'argent restera en France.

Même proportion pourra être observée pour

toutes les armes; alors les chevaux seroient sains, rendroient de bons et longs services.

En dernière analyse, si on veut donner un bon exemple, qui produiroit le plus grand effet sur l'esprit des fermiers et des cultivateurs de tous les départemens de France où l'on fait plus ou moins d'élèves, je ne dirai pas de forcer, mais d'engager MM. les préfets à tenir depuis deux jusqu'à quatre poulinières : les préfets sont administrateurs, ils doivent être agricoles ou le deviendroient; une concurrence pareille obligeroit les incrédules, sinon à les imiter, au moins à se taire. Les préfets ne sont-ils pas intéressés à seconder les vues du Gouvernement et à encourager l'industrie? Ne sont-ils pas les plus riches propriétaires de France? Ils ont tous des châteaux et des terres. Dans toutes les préfectures, il y a de grands jardins, des prairies, de fort belles écuries. Ils n'ont que l'achat des poulinières, et elles peuvent servir à leur équipage, ou à des travaux domestiques pendant huit mois de l'année.

Nos voisins ne nous surpassent autant en spéculations commerciales, que parce que, depuis le plus petit bourgeois jusqu'au prince, tout le monde s'adonne au commerce, et que personne n'est humilié de s'en occuper.

Si nous avions eu cette habitude en France, les fortunes auroient éprouvé moins de changement pendant le cours de la révolution.

Et pourquoi MM. les banquiers, agens de change et négocians en général ne se livreroient-ils pas à ce genre de commerce ? N'ont-ils point de belles propriétés ? Une jument poulinière de race française ne peut-elle pas orner un beau parc ? Le bénéfice certain de cette spéculation et l'honneur national ne sont-ils pas suffisans pour les engager à faire des élèves ?

Combien seroit-il glorieux pour ces Messieurs d'atteler à leur phaéton et de ne monter que des chevaux de race française, issus des premières races de chevaux arabes ? Les promenades des Champs-Élysées et du bois de Boulogne forceroient nos voisins à admirer nos belles productions. Pour arriver à ce dernier degré de prospérité, il ne faut que quatre ans.

L'exemple des préfets seroit de suite suivi par les sous-préfets qui auroient quelque fortune, par les maires qui sont tous de riches propriétaires, et par la plus grande partie des cultivateurs. Tous s'empresseroient de faire des élèves ; le gain étant certain et la réussite sûre, l'émulation deviendroit générale.

Ne pourroit-on pas encore placer dans les

forêts qui se trouveroient à proximité de nos haras royaux, une partie de nos jumens poulinières? entourer par de bonnes palissades les parties des bois clairs où il vient de bonnes herbes? faire des prairies artificielles à côté, au milieu, des écuries en bois, et au-dessus, des chambres et des greniers pour les gardes et pour retirer les fourrages? Les bois ne rapportent qu'un et demi pour cent par an: employés de cette manière, ils produiroient depuis douze jusqu'à quinze pour cent.

Ces différens établissemens pourroient être multipliés à peu de frais. Les administrations forestières, des chasses et des haras, pourroient être centralisées. Elles le sont d'intérêt pour le service du Gouvernement.

On pourroit placer, en attendant mieux, les jumens poulinières chez les officiers des chasses et chez les gardes chasses ou forestiers qui seroient logés d'une manière commode pour faire des élèves: presque tous les gardes ont des bestiaux, des écuries, et récoltent des fourrages.

Ces fonctionnaires offrent une garantie suffisante à l'administration, et ce genre de commerce n'a rien qui puisse dégrader l'homme d'honneur, et ne dérangeroit nullement les gardes de leurs occupations.

Puisqu'il est prouvé que l'augmentation des haras devient une richesse territoriale, et que l'intérêt des propriétaires le demande, ne pourroient-ils pas se cotiser pour fournir le million demandé? Ce n'est pas un franc par tête de cheval existant actuellement en France, pour obtenir la certitude que dans quatre ans les produits territoriaux seront doublés, ainsi que la race et la qualité des chevaux?

D'un autre côté, ne pourroit-on pas prendre pour base de cet emprunt sur tous les départemens, les moyens employés par la ville de Paris pour la levée de 100 millions?

La caisse d'amortissement ne pourroit-elle pas se charger de l'exécution de cet emprunt, dont la rentrée est aussi sûre que le bénéfice qu'il procureroit?

Lorsque 500 mille francs sont réservés pour utiliser les haras, je n'entends pas parler d'embellissemens, et de les transformer en châteaux. Les haras seroient de grandes fermes, les employés de l'administration seroient agricoles, les gros étalons destinés à donner des chevaux de trait et les grosses jumens poulinières feroient les travaux de la campagne.

Comme l'exercice et l'instruction sont nécessaires pour la santé des chevaux, il seroit

établi près des haras départementaux des écoles d'équitation; les élèves recevroient une leçon par jour, et paieroient 45 ou 50 francs par mois : deux tiers de cette somme seroient employés à payer la masse d'entretien des manéges et bâtimens des haras. Tous les jeunes gens qui font leurs études, ont un certain désir d'apprendre l'équitation : combien ensuite ces jeunes gens, devenus maîtres de maisons, chefs de famille et gros propriétaires, n'auroient-ils pas de goût pour les chevaux? Ayant puisé de tels principes dans leur jeunesse, à coup sûr ils feroient des élèves, et propageroient ce goût de tous leurs moyens.

Chaque leçon seroit suivie d'une théorie pratique sur les beautés extérieures et sur les qualités intérieures du cheval. Chaque école auroit un squelette pour ces sortes de leçons : toutes les parties seroient numérotées ; les noms et propriétés de chaque partie seroient indiqués sur un tableau. Voilà les moyens de propager les connoissances nécessaires pour étudier les mouvemens du cheval.

Il est encore entendu que, dans chaque haras, soit spécial, soit départemental, les artistes vétérinaires, les maréchaux-ferrans et les jeunes gens seront à même de voir ferrer

et médicamenter les chevaux du haras, et d'étudier l'intérieur du pied du cheval.

Tous les trois mois il y auroit un concours de maréchalerie à la forge de chaque haras, présidé par un jury, composé du préfet, du commandant du haras, des vétérinaires et de l'écuyer. Ce concours auroit lieu dans toutes les divisions militaires : il seroit délivré des médailles d'argent ou d'autres récompenses à ceux des garçons maréchaux qui forgeroient le mieux un fer, le placeroient et seroient les plus instruits.

Les professeurs de l'école d'Alfort seroient chargés de rédiger et faire imprimer un catéchisme par demandes et réponses, sur les connoissances nécessaires pour bien ferrer un cheval. Les maîtres maréchaux établis en France, qui ne sont pas artistes vétérinaires brevetés, et tous les garçons maréchaux, seront tenus d'avoir cet ouvrage, qui auroit environ cent pages d'impression. Ceux des maîtres seroient payés 5 francs, et ceux des garçons 3 francs. Moitié de cette somme seroit pour le rédacteur et l'imprimeur nommés par son Ex. le Ministre de l'intérieur; l'autre moitié formeroit une masse destinée à payer les médailles et le prix d'encouragement pour les maréchaux; et les

médailles d'or pour les artistes vétérinaires qui feroient le plus de progrès aux écoles reconnues par le Gouvernement sur l'art vétérinaire en général. On ne sauroit trop encourager les jeunes gens qui se vouent à cet art ; jusqu'à présent ils n'ont eu aucun rang, ni dans le civil, ni dans le militaire.

Si, en terminant ce mémoire, je suis assez heureux pour avoir rempli le but que je m'étois proposé, celui d'être utile à mon pays en travaillant pour la prospérité de son commerce, je serai content et payé de mes fatigues.

FIN.

TABLE.

Librairie Médico-Chirurgicale.

ANCIENNE MAISON BECHET JEUNE.

LABÉ,

LIBRAIRE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

ET DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ET CENTRALE
DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE,

PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE,

A PARIS.



